

**REPUBLIQUE D’HAITI**

**COMMISSION NATIONALE**

**DES MARCHES PUBLICS**

**(CNMP)**

***DOSSIER***

***D’APPEL D’OFFRES***

***STANDARD  
POUR***

***LA REALISATION DE TRAVAUX***

**APPEL D’OFFRES**

**SÉLECTION D’UN ENTREPRENEUR**

**SOMMAIRE**

i- [LANCEMENT DE L’APPEL D’OFFRES](#_Toc89852649)

ii [- INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IGS)](#_Toc89852650)

[III - INSTRUCTIONS SPÉCIALES AUX SOUMISSIONNAIRES (ISS)](#_Toc89852651)

[IV - REFERENCE AU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES APPLICABLES AUX MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX (CCAG)](#_Toc89852652)

[V - CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)](#_Toc89852653)

[Appendice A – Ventilation et Analyse des Prix Unitaires](#_Toc89852654)

[Appendice B – Services et Installations à Fournir](#_Toc89852655)

AU MAITRE D’OUVRAGE

[VI - SPÉCIFICATIONS](#_Toc89852656) TECHNIQUES

[VII - CRITERES DE QUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES](#_Toc89852657)

[VIII - FORMULAIRES TYPES](#_Toc89852658)

**I**

**LANCEMENT DE L’APPEL D’OFFRES**

# 

# **I - LANCEMENT DE L’APPEL D’OFFRES**

**AVIS D’APPEL D’OFFRES POUR**

**LA REALISATION DE**

**…………………………………………………………………………….**

**Appel d’Offres No………………..**

*(En cas de financement du trésor public)*

Dans le cadre de l’exécution du budget de la République pour l’exercice fiscal ……….., le …. (indiquer Institution de l’autorité contractante)

*(En cas de financement international)*

Cet Avis d’Appel d’Offres Spécifique est en relation avec l’Avis Général de Passation de Marchés pour le Programme/Projet publié dans l’édition no ……….du journal ……………………………………

le ……………………………

Ce Programme/Projet mettra en œuvre ……………………………………………………….

En conséquence, le ( maître d’ouvrage)…………………………………………………………..invite tous les entrepreneurs ou groupements d’entrepreneurs intéressés, à présenter avec leurs qualifications des propositions financières, sous plis cachetés, pour la construction de……………………………….. …………………………………………………………………………………………..

Un jeu complet des documents d’appel d’offres sera mis à la disposition des entreprises intéressées à partir du ………………………………… à l’adresse suivante………………………………………, moyennant le paiement non remboursable, par chèque de direction émis à l’ordre du …………………………………………………….., de ……………………………….........................................gourdes (gdes …………………….) et la présentation d’une requête écrite indiquant leur intérêt à présenter une offre, et adressée au ……………………………………………………………………………………………………….

Les soumissions devront parvenir à la même adresse, au plus tard à …heure (s)…….le… (jour)… (mois)…………(année).

Les offres tardives ne seront pas acceptées et seront retournées sans avoir été ouvertes.

Le ( *maître d’ouvrage*) …………………………………….. décline toute responsabilité sur les offres qui ne seront pas reçues à l’adresse indiquée.

Les enveloppes contenant les qualifications des entreprises et les propositions financières seront ouvertes en « séance publique d’ouverture des offres » le… (jour)… (mois)… (année). à……heure (s)……, à l’adresse indiquée plus haut*.*

Le (*maître d’ouvrage*) ………………………………sélectionnera l’offre du soumissionnaire éligible qui se conformera substantiellement aux conditions de l’appel d’offres et qui se sera révélée être la mieux- disante. Le soumissionnaire retenu sera notifié de sa sélection et il sera invité à signer un marché.

Les offres seront valides pendant………. jours calendaires (au moins 60). Une garantie de soumission sera exigée.

Toute question relative au présent appel d’offres devra être soumise par écrit à l’attention de la commission ….. (ministérielle ou spécialisée) des marchés publics du maître d’ouvrage ……………………………………………

Adresse…………………………………………………………………………….

Tel. …………………………………………………………………………………

Fax …………………………………………………………………………………..

et/ou

E-mail ………………………………………………………………………………

Signature ……………… (nom et prénom de la personne responsable du marché)

**II**

**INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

**AUX SOUMISSIONNAIRES (IGS)**

CONTENU

A. Géneralités

## Source des fonds

## Localisation des travaux

## Coût de préparation des offres

## Visite du chantier

## Soumissionnaires éligibles

## Qualification des soumissionnaires

**B. Documents d'appel d'offres**

## Contenu des documents d’appel d’offres

## Clarifications sur les documents d’appel d’offres

## Modification des documents d’appel d’offres

**C. Préparation des offres**

## Langue de rédaction de l’offre

## Documents composant l’offre

## Formulaires à présenter

## Offres variantes

## Prix de l’offre

## Monnaie de l’offre et monnaie de paiement

## Documents prouvant l’éligibilité des biens

## Références spécifiques

## Documents établissant les qualifications du soumissionnaire et sa conformité avec les documents d’appel d’offres

## Garantie de Soumission

## Période de validité des offres

## Format et signature de l’offre

**D.** **Présentation des offres**

## Présentation et identification des offres

## Délai de présentation des offres

## Offres tardives

## Modification, substitution et retrait des offres.

## 

[E. Ouverture des plis et évaluation des offres](#_Toc84221342)

[26 Ouverture des plis par le maître d’ouvrage](#_Toc84221343)

[27 Clarification des offres et confidentialité.](#_Toc84221344)

[28 Examen préliminaire et correction d’erreurs ou omissions réparables.](#_Toc84221345)

29 [Évaluation et comparaison des offres.](#_Toc84221346)

30 Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

[31 Communications avec le maître d’ouvrage](#_Toc84221347)

[F. Attribution du marché](#_Toc84221348)

[32 Critères pour l’attribution](#_Toc84221349)

[33 Droit du maître d’ouvrage de modifier les quantités au moment de l’attribution.](#_Toc84221350)

[34 Droit du maître d’ouvrage d’accepter n'importe quelle offre et de rejeter n'importe laquelle ou toutes les offres.](#_Toc84221351)

[35 Validation du rapport d’évaluation et Notification de l’attribution](#_Toc84221352) du marché

[36 Signature du marché](#_Toc84221354)

[37 Recours](#_Toc84221355) en cas contestation de l'attribution du marché

[38](#_Toc84221353) Approbation du marché et validation finale

39 Garantie de bonne exécution.

40 Pratiques de corruption

# 

# **II**

# **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX**

# **SOUMISSIONNAIRES (IGS)**

## 

## A - Généralités

### 1 - Origine des fonds.

(En cas de financement du trésor public)

L’autorité contractante utilisera le crédit du budget du présent exercice fiscal qui lui est alloué pour le financement des dépenses relatives aux marchés faisant l’objet de cet appel d’offres et spécifié dans les Instructions Spéciales aux Soumissionnaires (ISS). L’acquéreur pour cet appel d’offres indiqué dans les ISS est désigné comme «  maître d’ouvrage ».

*(En cas de financement international)*

L’État haïtien a reçu un prêt/crédit ou don d’un organisme de financement (désigné ci-après comme « L’organisme de financement»), pour financer partiellement le coût du programme/projet spécifié dans les IGS. Il utilise une partie des fonds dudit prêt/crédit ou don, No…………………, pour financer les dépenses éligibles en vertu du marché faisant l’objet de cet appel d’offres et spécifié dans les Instructions Spéciales aux Soumissionnaires (ISS). L’acquéreur pour cet appel d’offres indiqué dans les ISS est désigné ci-après comme «  maître d’ouvrage ».

L’organisme de financement, après avoir donné sa non-objection, effectuera des paiements uniquement sur requête de l’État haïtien, conformément aux conditions établies dans le Contrat de Prêt/Crédit ou don No……………… signé entre l’État et l’Organisme de financement (désigné comme le « Prêt »/ le « Crédit »ou don). Ces paiements dépendront du respect des conditions établies dans le Contrat de Prêt/Crédit. Seul l’État haïtien a le droit aux privilèges inhérents à ce Marché et aucun tiers ne pourra réclamer les fonds du Prêt/Crédit ou don.

### 2 - Localisation des travaux.

Les travaux objet de cet appel d’offres sont ceux décrits et dont la localisation est indiquée dans les Instructions Spéciales aux Soumissionnaires (ISS).

### 3 - Coût de préparation et de présentation des offres.

Il relève de la responsabilité des soumissionnaires de couvrir tous les coûts relatifs à la préparation et à la présentation de leurs offres. Le maître d’ouvrage n’est en aucun cas responsable desdits coûts, quel que soit le mode de réalisation de l’appel d’offres ou ses résultats.

### 4 - Visite du chantier.

Les soumissionnaires ont pour responsabilité d’effectuer une visite d’inspection à l’emplacement des travaux et dans ses alentours, et d’obtenir par eux-mêmes et à leurs propres frais et risques toutes les informations qui peuvent leur être nécessaires pour préparer leurs offres. Dans le cas contraire, ils ne peuvent alléguer la méconnaissance dudit emplacement et toute conséquence économique leur en est imputée. Le coût de cette visite est exclusivement couvert par le soumissionnaire.

### 5 - Soumissionnaires éligibles.

5.1. Un soumissionnaire, y compris tous les membres d’un consortium, association ou groupe, les filiales ou entreprises faisant partie d’un même groupe économique et financier, peut présenter uniquement une offre par appel d’offres. Si, pour un appel d’offres donné, un soumissionnaire participe dans plus d’une offre, ses propositions ne seront pas évaluées. Cependant, il n’est pas interdit aux sous-traitants de participer dans plus d’une offre. A cette fin :

1. Sont considérés comme faisant partie d’un groupe économique et financier, les entreprises ayant des directeurs, actionnaires (avec une participation de plus de 5%) ou des représentants légaux communs, et celles qui dépendent ou subventionnent économiquement ou financièrement une autre entreprise;
2. Aucune filiale du maître d’ouvrage ou d’une agence d’acquisitions, y compris les entreprises faisant partie d’un même groupe économique et financier, selon la définition antérieure, ne sera éligible pour participer aux appels d’offres impliquant ce maître d’ouvrage ou cette agence;
3. Quand une entreprise, ses filiales ou les entreprises faisant partie d’un même groupe économique et financier, selon la définition antérieure, en plus d’offrir des services consultatifs, peut également fournir des biens ou exécuter des travaux de construction, il lui est interdit de fournir des biens ou d’exécuter des travaux dans un projet pour lequel cette même entreprise, une filiale ou une entreprise du même groupe économique et financier, est chargée de la conception ou des spécifications techniques des biens ou travaux faisant l’objet de l’appel d’offres. Le maître d’ouvrage veillera donc à ce qu’il n’y ait pas conflit d’intérêt.

5.2. Les entreprises publiques de la République d’Haïti peuvent participer dans l’appel d’offres correspondant, uniquement si elles jouissent d’autonomie légale et financière, fonctionnent conformément aux lois commerciales, n’appartiennent ni ne dépendent du maître d’ouvrage et ne bénéficient pas d’exonération ou d’avantages légaux ou réglementaires pouvant altérer le principe d’égalité des soumissionnaires.

5.3. Le maître d’ouvrage décline toute responsabilité face aux soumissionnaires dont les propositions ont été élaborées à partir de documents d’appel d’offres provenant d’une autre source. Par conséquent, le maître d’ouvrage n’acceptera aucune plainte ou réclamation, relative à ces documents et leurs correctifs, s’il y en a, de la part de ces soumissionnaires.

5.4. Les soumissionnaires dont le personnel permanent ou technique appartiennent ou ont appartenu à l’institution recevant le financement et qui ont été directement impliqués dans la préparation du projet faisant l’objet de l’appel d’offres, au cours des six (6) mois antérieurs à la date limite prévue pour la réception des propositions, sont considérés incompatibles, et par conséquent, ne sont pas éligibles.

5.5. Un soumissionnaire, y compris toute partie qui le constitue, peut être ressortissant de tout pays, sous réserve des dispositions et conditions établies dans le contrat de prêt/crédit ou don. Un soumissionnaire est réputé avoir la nationalité d’un pays s’il en est ressortissant ou s’il y est constitué en société établie et enregistrée dans le pays, et y fonctionne conformément aux dispositions légales de ce pays. Ce critère s’applique également pour définir la nationalité des sous-traitants.

5.6. Un soumissionnaire ne doit pas avoir de conflit d’intérêt. Tous les soumissionnaires ayant un conflit d’intérêt seront exclus. Un soumissionnaire peut être considéré comme étant en situation de conflit d’intérêt avec une ou plusieurs des parties au processus d’appel d’offres s’ils sont associés, ou ont été associés dans le passé, directement ou indirectement, avec le consultant ou avec une autre entité qui a effectué la conception, définit le cahier des charges et les autres documents relatifs au Projet, ou qui sont proposés à titre d’Administrateur du Projet. Une société qui a été engagée par le maître d’ouvrage pour offrir des services de conseil en vue de la préparation ou de la supervision des Travaux ainsi que tous ses affiliés, seront exclus de la soumission.

Les soumissionnaires doivent fournir, à la satisfaction du maître d’ouvrage, les preuves de la validité de leur admissibilité qu’il peut raisonnablement demander.

### 6 - Qualification des soumissionnaires

6.1. Tous les soumissionnaires doivent fournir dans leur dossier, une description préliminaire de la méthode de travail qu’ils entendent appliquer ainsi que du calendrier de travail, y compris plans et tableaux, le cas échéant.

6.2 Si un processus de pré-qualification des candidats soumissionnaires a été effectué, seules les offres présentées par les soumissionnaires pré-qualifiés seront prises en compte pour l’attribution du marché. Ces candidats sélectionnés doivent fournir avec leur soumission toutes les informations nécessaires à une mise à jour de leur dossier de pré-qualification original ou, le cas échéant, confirmer dans leur soumission que les informations figurant dans leur dossier de pré-qualification restent fondamentalement inchangées à la date de la soumission de leur offre. Les mises à jour ou la confirmation doivent figurer au point VIII traitant des formulaires types.

6.3 Si l’autorité contractante n’a pas effectué de procédure de pré-qualification des candidats, tous les soumissionnaires devront fournir et inclure les informations et documents suivants dans leur offre, sauf disposition du DAO.

1. copies des documents originaux de constitution en société ou du statut légal, du lieu d’enregistrement et du siège de l’entreprise du soumissionnaire ; une procuration écrite du signataire habilité ;
2. valeur monétaire totale des travaux de construction effectués au cours de chacune des cinq années précédentes ;
3. expérience en matière de réalisation de travaux similaires, y compris ampleur et montant de chacun d’eux, pour chacune des cinq années précédentes, informations détaillées des travaux en cours et des engagements contractuels ; nom et coordonnées des clients pouvant fournir des renseignements relatifs à ces marchés ;
4. principaux équipements de construction proposés pour l’exécution du contrat ;
5. qualifications et expérience du personnel technique et d’encadrement clé proposé pour exécuter le contrat ;
6. documents relatifs à la situation financière du soumissionnaire, notamment les états de pertes et profits et les rapports des auditeurs des cinq dernières années ;
7. preuves de l’adéquation du fonds de roulement destiné à l’exécution du contrat (accès à une (des) ligne(s) de crédit et disponibilité d’autres ressources financières) ;
8. autorisation de demander des références auprès des institutions bancaires dont le soumissionnaire est client;
9. informations relatives à des litiges, en cours ou ayant eu lieu au cours des cinq dernières années, auxquels le soumissionnaire est ou a été partie, y compris parties concernées, montant objet du litige et décision ;
10. propositions relatives aux éléments que le soumissionnaire a l’intention de sous-traiter représentant plus de 10 pour cent du montant du contrat. Le plafond imposé à la participation de sous-traitants est spécifié dans le DAO.

Les formulaires types de présentation de ces documents et informations figurent au point VIII.

6.4 Les soumissions présentées par un groupement de deux entreprises ou plus réunies en partenariat sont régies par les dispositions suivantes, sauf disposition contraire spécifiée dans le DAO :

1. la soumission inclut toutes les informations requises à la sous- clause 6.3 ci-dessus des IGS pour chacun des partenaires du groupement d’entreprises ;
2. la soumission est signée de manière à être exécutoire pour tous les partenaires;
3. tous les partenaires sont conjointement ou solidairement responsables de l’exécution du contrat conformément aux dispositions du contrat ;
4. l’un des partenaires est désigné responsable (mandataire), et sera autorisé à effectuer les paiements et à recevoir les instructions pour et au nom de tous et de chacun des partenaires du groupement d’entreprises; et
5. l’exécution de la totalité du contrat, y compris les paiements, est effectuée exclusivement par le partenaire désigné en qualité de mandataire ;
6. une copie de l’accord de groupement d’entreprises conclu par les partenaires est déposée en même temps que la soumission; ou, une lettre d’intention de souscrire à un accord de groupement d’entreprises, en cas d’attribution du contrat, est signée par tous les partenaires et déposée avec la soumission accompagnée d’une copie du projet d’accord.

6.5 Pour être admis à l’attribution du marché, les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification minimum suivants :

1. avoir effectué des travaux de construction d’un montant financier moyen annuel correspondant au moins au multiple spécifié dans le DAO pendant la période de temps qui y est prévue ;
2. avoir une expérience d’entrepreneur principal de travaux de construction correspondant au moins au nombre de travaux de même nature et complexité que ceux indiqués dans le DAO pour la période de temps qui lui est spécifiée (pour être admis, ces travaux doivent être terminés au moins pour soixante-dix pour cent) ;
3. présenter en temps opportun des propositions d’acquisition (principalement en propriété, en bail, en location) des équipements essentiels spécifiés dans le DAO ;
4. offrir un gestionnaire de travaux ayant au moins cinq ans d’expérience de travaux de nature et de valeur équivalentes ayant occupé le poste d’administrateur pendant au moins trois ans ; et
5. disposer d’avoirs en liquidités et/ou de facilités de crédit, nets d’autres engagements contractuels et de tout paiement anticipé qui peut être versé en vertu du contrat, d’un montant au moins équivalent au montant spécifié dans le DAO.[[1]](#footnote-1)

Un soumissionnaire ou un partenaire d’un Groupement d’entreprises ayant fait l’objet de nombreux litiges ou ayant perdu de nombreux litiges peut se voir exclu.

6.6 Les montants relatifs à chaque partenaire d’un groupement d’entreprises sont additionnés pour établir la conformité du soumissionnaire aux critères minima de qualification énoncés aux points 6.5 alinéas 1 et 5 des IGS. Toutefois, pour qu’un groupement d’entreprises soit admis, chacun des partenaires doit satisfaire pour vingt-cinq pour cent au moins aux critères minima des points 6.5 alinéas 1, 2 et 5 des IGS s’appliquant à chaque soumissionnaire individuel. Le partenaire désigné mandataire doit satisfaire à ces critères minima pour au moins quarante pour cent. La soumission d’un groupement d’entreprises qui ne satisfait pas à ces conditions est rejetée. Les expériences et les ressources des sous-traitants ne sont pas prises en compte pour établir la conformité aux critères de qualification du soumissionnaire, sauf disposition contraire énoncée dans le DAO.

## B - Documents d’Appel d’Offres

### 7 - Contenu des documents d’appel d’offres.

Les documents d’appel d’offres indiquent les travaux à réaliser, les procédures d’appel d’offres et les conditions contractuelles. Les documents d’appel d’offres comprennent les points suivants:

1. Lancement de l’Appel d’Offres (Avis d’Appel d’Offres ou Invitation à soumissionner)
2. Instructions Générales aux Soumissionnaires (IGS)
3. Instructions Spéciales aux Soumissionnaires (ISS)
4. Référence au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics de Travaux (CCAG) publié dans « Le Moniteur » et téléchargeable sur le site Web de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)
5. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
6. Spécifications des Travaux
   1. Cahier des Clauses Techniques Générales
   2. Cahier des Clauses Techniques Particulières
   3. Fiches Techniques
   4. Listes des Quantités et Activités
   5. Modèle de Devis Estimatif
   6. Plans et Croquis
   7. Études Complémentaires Disponibles
   8. Tests Spécifiques à réaliser durant la Réception des Travaux
   9. Services et Installations à fournir
7. Critères de Qualification des Soumissionnaires
8. Formulaires Types :
   1. Formulaire d’Offre
   2. Formulaire de Présentation des Qualifications de l’Entreprise
   3. Formulaire de Proposition Financière
   4. Formulaire de Devis Estimatif
   5. Formulaire de Bordereaux des Prix.
   6. Formulaire de Déclaration de Commissions et Gratifications
   7. Formulaire de Déclaration de Nationalité de l’Entreprise
   8. Formulaire de Déclaration d’Inexistence de Limitations à l’Éligibilité
   9. Formulaire de Marché
   10. Formulaire de Garantie de Soumission
   11. Formulaire de Garantie de Bonne Exécution
   12. Formulaire de Garantie de Restitution de l’Avance
   13. Formulaire d’Expérience Générale
   14. Formulaire d’Expérience Spécifique
   15. Formulaire de CV

Les ISS indiquent les formulaires types (Section VIII) qui sont requis.

Le soumissionnaire doit étudier toutes les instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans les documents d’appel d’offres. Ne pas inclure toutes les informations sollicitées dans les documents d’appel d’offres ou présenter une offre qui ne se conforme pas substantiellement à ces documents constitue une cause de rejet de l’offre.

### 8 - Clarifications sur les documents d’appel d’offres.

Tout soumissionnaire désireux de recevoir des clarifications sur les documents d’appel d’offres peut les solliciter du maître d’ouvrage à l’adresse indiquée dans les ISS, et au plus tard le nombre de jours calendaires avant l’échéance du délai de soumission des offres indiqué également dans les ISS. Cette communication se fait par écrit, avec accusé réception, via lettre ou moyen électronique (câble, télex, fax ou courrier électronique). La communication sera considérée comme valide uniquement dans le cas où le soumissionnaire aura obtenu l’accusé de réception du maître d’ouvrage.

Le maître d’ouvrage répond à toute demande de clarification des documents d’appel d’offres reçue, via communication écrite, au plus tard le nombre de jours calendaires avant l’échéance du délai de soumission des offres fixé dans les ISS, et transmet, de plus, copie de sa réponse (y compris la consultation mais sans en indiquer l’origine) à tous les soumissionnaires ayant demandé les documents d’appel d’offres.

### 9 - Modification des documents d’appel d’offres.

Le maître d’ouvrage peut, pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment avant l’échéance du délai de soumission des propositions, modifier les documents d’appel d’offres via des additifs, que ce soit de sa propre initiative ou en considération des clarifications demandées par les soumissionnaires.

Les additifs sont notifiés par communication écrite à tous les soumissionnaires ayant demandé les documents d’appel d’offres et sont obligatoires pour eux.

Quand les additifs sont substantiels, le maître d’ouvrage prolonge le délai de soumission des offres pour donner aux soumissionnaires le temps de les prendre en compte dans la préparation de leurs offres.

## C - Préparation des Offres

### 10 - Langue de rédaction de l’offre.

L’offre préparée par le soumissionnaire, ainsi que toute la correspondance et les documents relatifs à cette dernière échangés entre le soumissionnaire et le maître d’ouvrage, est rédigée dans l’une ou l’autre des langues officielles d’Haïti. Les documents complémentaires et la littérature imprimée présentée par le soumissionnaire peuvent être écrits dans une autre langue, à condition qu’ils soient accompagnés d’une traduction certifiée fidèle et de bonne foi dans la langue indiquée dans les ISS, auquel cas la traduction prévaut en matière d’interprétation de l’offre.

### 11 - Documents composant l’offre.

L’offre doit inclure les documents suivants :

1. Formulaire d’offre, Formulaire de présentation des qualifications de l’entreprise, Formulaire de proposition financière et Formulaire de devis estimatif (Listes de quantités et activités avec des prix), complétés conformément aux clauses 12 à 15 et aux clauses y relatives des ISS.
2. Une garantie de soumission, conformément à la clause 19.
3. Déclaration des commissions et gratifications payées ou à payer par le soumissionnaire.
4. Déclaration d’éligibilité des biens devant être fournis ou incorporés aux travaux conformément à la clause 16.
5. Preuve documentée des qualifications du soumissionnaire, conformément à la clause 18.
6. Documents prouvant que le soumissionnaire remplit toutes les conditions du document d’appel d’offres.
7. Tout autre document requis dans les ISS.

### 12 - Formulaires à présenter.

Le soumissionnaire doit remplir les formulaires indiqués aux ISS, selon les modèles figurant à la section VIII des documents d’appel d’offres.

Le soumissionnaire doit déclarer dans le formulaire correspondant à la section VIII, les commissions ou gratifications payées ou devant être payées à des représentants ou intermédiaires impliqués dans cet appel d’offres ou dans l’exécution du marché, si celui-ci leur a été attribué. L’information fournie doit inclure, au moins, le nom et l’adresse de l’agent, représentant ou intermédiaire, le montant, et la monnaie, et l’objet de la commission ou gratification.

### 13 - Offre Variante.

Une offre variante peut être acceptée si elle est prévue dans les ISS et si le soumissionnaire présente une offre de base se conformant substantiellement aux documents d’appel d’offres. L’offre variante doit, de même, se conformer substantiellement aux documents d’appel d’offres.

### 14 - Prix de l’offre.

Pour présenter ses coûts, le soumissionnaire doit utiliser le formulaire de proposition financière et le formulaire de devis estimatif inclus dans les documents d’appel d’offres.

Le(s) prix offert(s) doit (vent) couvrir la totalité des travaux, fournitures, impôts et taxes de tout genre et frais découlant de n'importe quel item nécessaire pour la réalisation des travaux.

Le soumissionnaire indique les prix unitaires pour chaque rubrique mentionnée dans les Listes de Quantités et Activités, selon le cas, conformément aux ISS. Ces rubriques ou activités pour lesquelles le soumissionnaire n'aura pas donné de prix, seront considérées comme étant comprises dans les autres prix figurant dans les listes des quantités et activités.

Tous les droits, impôts et autres taxes à payer par l’entrepreneur en vertu du marché, ou pour toute autre raison, à partir de vingt-huit (28) jours avant l’échéance du délai pour la soumission des offres, doivent être identifiés séparément dans le prix total de l’offre que présente le soumissionnaire.

Les expressions EXW, CIF, CIP et autres termes et/ou méthodes de paiement, sont régies par les normes prescrites dans l’édition la plus récente en circulation des Règles internationales d’interprétation des termes commerciaux, connues sous le nom d’*Incoterms,* auxquelles adhère l’État haïtien.

La ventilation des prix qui doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 15 ci-après, a pour objet de faciliter la comparaison des offres pour le maître d’ouvrage.

Les prix proposés par le soumissionnaire sont sujets à révision durant la période d’exécution du marché, s’il en est ainsi établi dans les ISS. Dans ce cas, les révisions sont faites conformément à la formule de révision de prix établie dans le marché. Les dispositions relatives à la révision des prix ne sont pas prises en compte dans l’évaluation des offres.

### 15 - Monnaie de l’offre et monnaie de paiement.

Le devis estimatif indiquant les prix unitaires, globaux et totaux est établi dans la monnaie nationale (Gourde), sauf indication contraire dans les ISS;

Toutefois, si le soumissionnaire désire être payé dans une combinaison de monnaies différentes, il doit indiquer comme faisant partie du prix de son offre les besoins exacts en autres monnaies, en indiquant soit le montant pour chaque monnaie, soit le pourcentage du prix de l’offre pour chaque monnaie, avec les taux de change utilisés pour justifier les montants ou pourcentages sollicités. Les montants ou pourcentages dans chaque monnaie doivent être spécifiés et justifiés séparément, sans toutefois dépasser trois (3) monnaies, la monnaie du pays du maître d’ouvrage étant incluse.

Le maître d’ouvrage effectue les paiements dans les mêmes monnaies que celles indiquées dans l’offre. Si le maître d’ouvrage a établi que le prix de l’offre s'exprime en une seule monnaie et que le soumissionnaire a spécifié et justifié dans son offre qu'il désire recevoir les paiements dans d’autres monnaies, en indiquant soit le montant pour chaque monnaie, soit le pourcentage du prix de l’offre pour chaque monnaie, le maître d’ouvrage, pour effectuer lesdits paiements, doit respecter les taux de change entre les monnaies des dépenses et la monnaie de l’offre, que le soumissionnaire indiquera dans son offre. Un soumissionnaire ne peut recevoir de paiement dans une monnaie autre que celles spécifiées dans les documents d’appel d’offres, son offre et le marché.

Indépendamment de la monnaie spécifiée pour le paiement, le risque de change n’est pas assumé par le maître d’ouvrage.

### 16 - Documents prouvant l’éligibilité des biens.

S’il est question de fourniture de biens dans le marché, pour démontrer l’éligibilité de ceux-ci, le soumissionnaire doit compléter le formulaire type de déclaration de l’origine des biens qui apparaît au point VIII et qui fait partie intégrante des documents d’appel d’offres.

### 17 - Références spécifiques.

Les normes de qualité de la main-d’œuvre, matériels et équipements, ainsi que les références à des marques ou numéros de catalogues faites par le maître d’ouvrage dans les spécifications techniques ne sont qu’indicatives et non restrictives. Le soumissionnaire peut inclure dans son offre d’autres normes de qualité, marques et/ou numéros de catalogue, à condition de démontrer, à la satisfaction du maître d’ouvrage, que les substituts sont substantiellement équivalents ou supérieurs à ceux indiqués dans les spécifications techniques.

### 18 - Documents établissant les qualifications du soumissionnaire et sa conformité avec les documents d’appel d’offres.

Le soumissionnaire présente, comme faisant partie de son offre, tout document qui accrédite ses qualifications et sa conformité avec les documents d’appel d’offres pour l’exécution du Marché, au cas où il en serait l’attributaire.

Les documents indiqués dans les ISS que présente le soumissionnaire pour démontrer qu'il a les qualifications nécessaires pour exécuter le marché au cas où il en serait l’attributaire, doivent établir, de manière satisfaisante pour le maître d’ouvrage, qu'ils sont substantiellement conformes à tous les pré- requis établis à la section VII « Critères de qualification », qui fait partie intégrante des documents d’appel d’offres.

### 19 - Garantie de soumission.

Le soumissionnaire présente, comme partie intégrante des documents à soumettre avec l’offre, une garantie de soumission (de maintien de l’offre) pour le montant spécifié dans les ISS.

La garantie de soumission est exigée pour protéger le maître d’ouvrage en cas de préjudice causé par le soumissionnaire.

La garantie de soumission doit être libellée dans la même monnaie que l’offre, et prend une des formes suivantes:

1. garantie bancaire ou lettre de crédit irrévocable émise par une banque haïtienne ou étrangère établie en Haïti, ou une banque étrangère garantie par une banque haïtienne, mais toujours acceptable pour le maître d’ouvrage;
2. chèque de direction ou chèque certifié émis à l’ordre du maître d’ouvrage par une banque acceptable pour le maître d’ouvrage; ou
3. la forme indiquée dans les ISS.

La période de validité de la garantie, quelle qu'en soit la forme, excède de trente (30) jours calendaires la période de validité de l’offre.

Toute offre non accompagnée de la garantie requise en conformité avec les clauses 19.1 et 19.3, est rejetée par le maître d’ouvrage pour non-conformité aux documents d’appel d’offres.

Les garanties de soumission des soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues doivent être retournées dans les meilleurs délais possibles, au plus tard trente (30) jours calendaires après la date d’échéance de la période de validité des offres spécifiée par le maître d’ouvrage.

La garantie de soumission de l’attributaire lui sera retournée une fois présentée la garantie de bonne exécution du marché, et suite à la notification du marché validé.

La garantie de soumission peut s'exécuter par le maître d’ouvrage :

1. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité stipulée par lui dans le formulaire d’offre ; ou
2. dans le cas où l’offre est acceptée, si le soumissionnaire ne présente pas la garantie de bonne exécution conformément à la clause 36 du présent dossier, ou ne signe pas le marché conformément à la clause 37 dudit dossier.

### 20 - Période de validité des offres.

Les offres sont valides durant la période spécifiée dans les ISS à partir de la date d’ouverture des offres établie par le maître d’ouvrage, en application de la clause 26. Toute offre présentant une période de validité plus courte que celle requise doit être rejetée par le maître d’ouvrage pour non-conformité aux documents d’appel d’offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, le maître d’ouvrage peut solliciter des soumissionnaires une prolongation de la période de validité de leurs offres. La requête et les réponses sont faites par écrit.

Dans le cas où un soumissionnaire accepte une prolongation de la période de validité de son offre, la garantie de soumission à laquelle se réfère la clause 19 doit être prolongée pour la même période.

Les soumissionnaires qui décident de rejeter la requête de prolongation de la période de validité de leurs offres, peuvent les retirer sans que soit exécutée contre eux la garantie de soumission présentée.

Dans le cas de marchés comportant des prix fixes, si l’attribution prend un retard de plus de trente (30) jours calendaires après la fin de la période initiale de validité des offres, le montant du marché peut être actualisé par un facteur qui doit être indiqué dans la requête de prolongation de la validité de l’offre et de sa garantie respective de soumission.

### 21 - Format et signature de l’offre.

Le soumissionnaire prépare son offre composée des qualifications et d’une proposition financière, en un original et avec le nombre de copies indiqué dans les ISS, marquant clairement chaque exemplaire comme «ORIGINAL» et «COPIE», respectivement. En cas de différence, le texte de l’original prévaut sur celui des copies.

L’original et toutes les copies de l’offre sont dactylographiés ou écrits à l’encre indélébile et signés par le soumissionnaire ou par la ou les personne(s) dûment autorisée(s) à contracter en son nom les obligations du marché. Cette autorisation doit être établie par procuration écrite, annexée à l’offre. Toutes les pages de l’offre, sauf celle contenant le matériel imprimé n'ayant pas été modifié, portent les initiales du (des) signataire(s) de l’offre et sont présentées sous pli.

Les textes entre les lignes, ratures ou mots superposés à d’autres, ne sont valides que s’ils portent les initiales de(s) personne(s) ayant signé l’offre.

## D - Présentation des Offres

### 22 - Présentation et identification des offres.

L’original et les copies des qualifications du soumissionnaire et des autres documents établis aux ISS, ainsi que l’original et les copies de sa proposition financière et des autres documents établis aux ISS sont cachetés dans deux enveloppes séparées, qui sont identifiées respectivement comme « Enveloppe 1 » et « Enveloppe 2 ». Les deux enveloppes sont mises sous une autre enveloppe cachetée.

Les enveloppes intérieures et l’enveloppe extérieure doivent :

1. indiquer le nom et l’adresse du soumissionnaire ;
2. être adressées au maître d’ouvrage et porter l’adresse indiquée dans les ISS ; et
3. indiquer le titre et le numéro de l’Appel d’Offres auxquels font référence les ISS, ainsi que la mention « NE PAS OUVRIR AVANT », suivis de l’heure et de la date spécifiées dans les ISS.

Si l’enveloppe extérieure n'est pas fermée et/ou marquée comme indiqué ci-dessus, le maître d’ouvrage n’est pas tenu pour responsable si son contenu s'égare, se perd ou est ouvert prématurément. Cette circonstance peut être cause de rejet de l’offre.

### 23 - Délai de présentation des offres.

Les offres doivent être reçues par le maître d’ouvrage à l’adresse, et au plus tard aux heure et date indiquées dans les ISS.

Le maître d’ouvrage se réserve le droit de prolonger le délai de soumission des offres. Cette prolongation se fait par un additif aux documents d’appel d’offres, conformément à la clause 9. Suite à la prolongation, tous les droits et obligations du maître d’ouvrage et des soumissionnaires qui étaient sujets au délai original, restent soumis au nouveau délai pour la soumission des offres.

### 24 - Offres tardives.

Toute offre soumise après le délai fixé pour la réception doit être rejetée et retournée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.

### 25 - Modification, substitution et retrait des offres.

Un soumissionnaire peut modifier, substituer ou retirer son offre après l’avoir soumise, à condition de communiquer ces faits par écrit au maître d’ouvrage et que cet écrit porte la signature du représentant autorisé, avant l’échéance du délai fixé pour la soumission des offres. La modification ou substitution de l’offre doit suivre les mêmes formalités prévues dans la clause 22. Les offres retirées doivent être retournées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

Les offres ne peuvent être modifiées, substituées ni retirées une fois échu le délai prévu pour leur soumission.

Aucune offre ne peut être retirée dans l’intervalle compris entre la fin du délai de soumission et la fin de la période de validité de l’offre spécifiée par le soumissionnaire dans le formulaire d’offre. Le retrait d’une offre durant cet intervalle peut donner lieu à une exécution de la garantie de soumission, en conformité avec la clause 19.

## E - Ouverture des Plis et Évaluation des Offres

### 26 - Ouverture des plis par le maître d’ouvrage.

Le maître d’ouvrage ouvrira les plis en séance publique aux heure, date et à l’adresse spécifiées dans les ISS et en présence des soumissionnaires désireux d’y assister. Les soumissionnaires ou leurs représentants qui y assistent peuvent signer un registre ou acte pour attester de leur présence. L’omission de signature des soumissionnaires n'invalide pas le contenu et l’effet de l’acte.

Au début de la séance publique et avant l’ouverture des plis, le maître d’ouvrage énonce les noms de tous les soumissionnaires dont les offres ont été reçues et qui seront ouvertes. Si, à ce moment un participant se présentant comme soumissionnaire ou comme représentant autorisé d’un soumissionnaire prétend que son nom ou celui du soumissionnaire qu’il représente a été omis de cette lecture et parvient à prouver que sa proposition a été déposée, le maître d’ouvrage reporte l’ouverture des plis. Ce report peut être momentané si l’offre ou les offres manquante(s) est (sont) retrouvée(s) dans un délai raisonnable. Dans le cas contraire, il faudra suspendre la séance publique d’ouverture à un délai ne dépassant pas vingt-quatre heures. Si, malgré ce report, l’offre ou les offres manquante(s) n’est (ne sont) pas retrouvée(s), le maître d’ouvrage a la faculté de reprendre l’appel d’offres à son stade initial ou de permettre au(x) soumissionnaire(s) de soumettre une nouvelle offre dans un délai de quinze jours calendaires au plus.

.

Lors de l’ouverture des plis, le maître d’ouvrage cite les noms des soumissionnaires, les montants des offres, y compris de chaque variante, les rabais éventuels, la présence ou l’absence de garantie de soumission, les modifications, substitutions, ou retraits d’offres ou tout autre détail que le maître d’ouvrage, à sa discrétion, juge approprié d’annoncer. Aucune offre ne peut être rejetée lors de la séance d’ouverture. Les offres tardives sont retournées aux soumissionnaires respectifs sans avoir été ouvertes.

Les offres qui n'ont pas été ouvertes et lues lors de la séance d’ouverture ne seront pas évaluées.

Le maître d’ouvrage dresse un procès-verbal de la séance d’ouverture des plis, dans lequel il est fait constat des offres reçues, de l’existence ou de l’absence de documents requis, les modifications, substitutions ou retraits d’offres, ainsi que les observations exprimées par les participants. Il remet à chacun une copie de ce procès-verbal signé par les membres du comité d’ouverture des plis et contresigné avec, s’il y a lieu, des réserves, par les soumissionnaires, leurs représentants. Une fois ce procès-verbal remis, la séance d’ouverture des plis est terminée.

### 27 - Clarification des offres et confidentialité.

Durant la période d’évaluation des offres, qui commence après la séance publique d’ouverture, le maître d’ouvrage peut solliciter des soumissionnaires des clarifications sur leurs offres. La requête de clarification et la réponse y relative se font par communication écrite et aucune modification des prix ni des éléments substantiels de l’offre ne peut être sollicitée, offerte, ni permise.

Une fois débutée la période d’évaluation des offres et jusqu'à notification officielle des résultats de l’appel d’offres, toutes les informations relatives à l’examen, aux clarifications et à l’évaluation des offres sont considérées comme étant confidentielles, ainsi que les recommandations relatives à l’attribution du marché. Les informations considérées comme confidentielles ne peuvent être connues, ni divulguées aux personnes qui ne sont pas directement et officiellement impliquées dans l’évaluation des offres. Cette interdiction s'applique également aux soumissionnaires.

L’utilisation pour quelque motif que ce soit, par n'importe quel soumissionnaire, d’informations considérées confidentielles, peut entrainer le rejet de sa proposition.

### 28 - Examen préliminaire et correction d’erreurs ou omissions réparables.

Le maître d’ouvrage examinera les offres pour déterminer si elles sont complètes, si elles contiennent des erreurs de calcul, si les garanties requises ont été présentées, si les documents ont été dûment signés et si, d’une façon générale, les offres sont en ordre.

Avant de procéder à l’évaluation détaillée des offres, conformément à la clause 29, le maître d’ouvrage doit déterminer si chaque offre est conforme substantiellement aux documents d’appel d’offres.

Une offre est considérée comme conforme substantiellement aux documents d’appel d’offres quand elle satisfait, sans différence significative, à toutes les conditions stipulées dans lesdits documents. Constitue une différence substantielle, par exemple :

1. une proposition non signée ;
2. l’omission d’un document nécessaire pour déterminer les qualifications d’un soumissionnaire ;
3. l’omission de la garantie de soumission ; ou
4. l’omission du certificat de quitus fiscal dans le cas des entreprises de droit haïtien.

La détermination par le maître d’ouvrage qu'une offre est conforme substantiellement aux documents d’appel d’offres est basée sur le contenu de l’offre elle-même, sans avoir à recourir à des preuves externes.

Chaque fois qu'il s'agit d’erreurs ou omissions de nature réparable, considérées en général comme étant les questions qui n'affectent pas le principe que les offres doivent se conformer substantiellement aux documents d’appel d’offres, le maître d’ouvrage peut corriger l’erreur ou solliciter que, dans un bref délai, le soumissionnaire transmette l’information manquante. Ne peut être considérée comme erreur ou omission réparable, par exemple, la non- signature d’une offre, l’absence d’une garantie ou une quelconque correction altérant la substance de l’offre ou qui l’améliore.

Les erreurs arithmétiques sont corrigées de la manière suivante :

1. s’il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant les prix unitaires par les quantités correspondantes, le prix unitaire prévaut et le total est corrigé ;
2. si la différence résulte d’une erreur d’addition ou de soustraction, les corrections sont effectuées de la même manière, c'est à dire que les prix unitaires prévalent et les totaux sont corrigés ;
3. s’il y a une différence entre les lettres et les chiffres, le montant exprimé en lettres prévaut.

Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction de l’une ou l’autre de ces erreurs, son offre est rejetée et sa garantie peut être exécutée.

Le maître d’ouvrage rejette toute offre qui ne se conforme pas substantiellement aux documents d’appel d’offres.

### 29 - Evaluation et comparaison des offres.

Le maître d’ouvrage évalue et compare uniquement les offres des soumissionnaires éligibles, qui se conforment substantiellement aux documents d’appel d’offres, conformément à la clause 28, et après avoir mis en application les critères établis au point VIII : Critères de Qualification. Les facteurs qui ne sont pas spécifiés dans les critères de qualification ne peuvent pas être pris en compte.

Dans l’évaluation des offres, le maître d’ouvrage détermine le prix évalué de chaque offre de la manière suivante :

1. en corrigeant les erreurs conformément à la clause 28 ;
2. en excluant les impôts et taxes de tout genre, les sommes provisionnelles et, le cas échéant, la réserve pour imprévus contenue dans les listes de quantités et activités ;
3. en excluant toute disposition relative à la révision des prix durant la période d’exécution du Marché, stipulée dans l’offre ;
4. en procédant aux ajustements appropriés pour couvrir d’autres variations, déviations et offres variantes présentées conformément à la clause 14 de ces IGS.

Pour évaluer et comparer les offres, le maître d’ouvrage utilise les prix présentés dans la monnaie de l’offre.

### 30 - Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux.

Si les ISS le prévoient, les entrepreneurs nationaux peuvent bénéficier d’une marge de préférence à l’évaluation des offres, pour laquelle cette clause s’applique.

Les soumissionnaires nationaux apportent toutes les preuves permettant d’établir qu’ils répondent aux critères ci-après pour être admis à bénéficier d’une marge de préférence de quinze pour cent (15%) lors de la comparaison de leurs offres avec celles des soumissionnaires qui ne bénéficient pas de cette préférence. Ils doivent :

1. être enregistrés en Haïti ou être membres d’une communauté économique d’États dont l’État haïtien est membre ;
2. avoir une majorité d’actionnaires de nationalité haïtienne si les soumissionnaires ne sont pas membres d’une communauté économique d’États dont l’État haïtien est membre;
3. satisfaire à tout autre critère pour l’application de l’éligibilité à la préférence nationale tel que spécifié dans les ISS.

### 31 - Communication avec le maître d’ouvrage.

A partir de l’ouverture des offres et jusqu'à notification officielle des résultats de l’appel d’offres, aucun soumissionnaire ne communique avec le maître d’ouvrage sur aucun aspect de son offre ou des offres d’autres soumissionnaires.

Toute tentative d’un soumissionnaire d’influencer les décisions du maître d’ouvrage relatives à l’évaluation et la comparaison des offres ou à l’attribution du marché, peut donner lieu au rejet de son offre.

Une fois les résultats de cet appel d’offres notifiés officiellement aux soumissionnaires, ces derniers ont le droit, s’ils en font la demande, de prendre connaissance du rapport d’évaluation préparé par le maître d’ouvrage.

## F - Attribution du Marché

### 32 - Critères pour l’Attribution.

Le maître d’ouvrage attribue le marché au soumissionnaire qui, ayant rempli les conditions de qualification, aura présenté l’offre la mieux-disante, et qui se conforme substantiellement aux documents d’appel d’offres.

**33 - Droit du maître d’ouvrage de modifier les quantités au moment de l’attribution.**

Au moment d’attribuer le Marché, le maître d’ouvrage se réserve le droit d’augmenter ou de réduire les quantités spécifiées dans les listes des quantités et activités, conformément aux ISS. Sans préjudice de ce droit, ne peut être dépassé le pourcentage indiqué à cette fin dans les ISS, ni ne peuvent varier le prix unitaire ou autres termes et conditions préalablement établis.

### 34 - Droit de rejet des offres par le maître d’ouvrage

Le maître d’ouvrage se réserve le droit de rejeter toutes les offres à tout moment, ainsi que d’annuler le processus d’attribution, sans que cela implique une quelconque responsabilité de sa part face aux soumissionnaires affectés par cette décision.

### 35 – Validation du rapport d’évaluation et Notification de l’attribution du Marché.

En cas d’avis favorable sur le rapport d’évaluation préparé par le comité d’ouverture des plis et d’évaluation des offres, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) valide ledit rapport donnant lieu à l’attribution du marché.

Après la validation du rapport, le maître d’ouvrage avise tous les soumissionnaires, en même temps et par communication écrite, des résultats de l’évaluation des offres reçues en réponse à l’appel d’offres.

Le soumissionnaire sélectionné reçoit la notification de l’acceptation de son offre et, par la même occasion, est invité à signer le marché, selon les conditions établies dans les documents d’appel d’offres. Le maître d’ouvrage remet également à chacun des soumissionnaires non retenus sa garantie de soumission.

### 36 - Signature du Marché.

Le maître d’ouvrage notifie le soumissionnaire sélectionné que son offre a été acceptée, et lui transmet simultanément le Formulaire du Marché inclus dans les documents d’appel d’offres.

La non-signature du marché par l’attributaire constitue une cause suffisante d’annulation de l’attribution et d’exécution de sa garantie de soumission. Dans ce cas, le maître d’ouvrage peut attribuer le marché au soumissionnaire éligible dont l’offre a été évaluée comme étant la seconde plus basse substantiellement conforme aux documents d’appel d’offres.

Le soumissionnaire sélectionné, l’attributaire, a le délai fixé aux ISS, à partir de la date de réception du Formulaire du marché, pour signer, dater et retourner le marché au maître d’ouvrage.

### 

**37 - Recours en cas de contestation de l’attribution du marché**

Dans le délai fixé aux ISS à partir de la date de la notification de l’attribution du marché, conformément à la clause 34, les soumissionnaires peuvent présenter un recours en cas de contestation de la décision d’attribution du marché par l’autorité contractante. Ce recours s’exerce à titre gracieux par-devant l’autorité contractante puis, en cas d’insatisfaction, à l’amiable par-devant le Comité de Règlement des Différends placé auprès de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP).

La partie qui s’estime lésée par la décision du Comité de Règlement des Différends peut saisir du litige la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CCSCA) dans le délai de huit jours ouvrables à partir de la date de notification de la décision du Comité de Règlement des Différends à la diligence de la CNMP.

# **38.- Approbation du marché et validation finale**

Après la signature du marché par l’attributaire et l’autorité contractante, cette dernière le transmet, dans un délai fixé aux ISS, à l’autorité administrative compétente pour approbation. Le marché approuvé doit être transmis par la suite à la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) pour validation finale. La CNMP doit solliciter, dans le délai fixé aux ISS, l’avis de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif sur le marché approuvé.

En cas d’avis favorable de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, la CNMP valide définitivement le marché approuvé.

### 39 - Garantie de Bonne Exécution.

Dans le délai fixé aux ISS, et après la notification du marché validé, le titulaire doit présenter la garantie de bonne exécution, conformément au CCAG, en utilisant à cette fin le formulaire de garantie de bonne exécution compris dans la section VIII, ou d’une autre manière considérée acceptable par le maître d’ouvrage.

Le fait pour le titulaire de ne pas présenter la garantie de bonne exécution en conformité avec les stipulations ci-dessus entraîne la confiscation de sa garantie de soumission par le maître d’ouvrage et le retrait de la validation du marché sur demande de celui-ci. Auquel cas, le maître d’ouvrage pourra attribuer le marché au soumissionnaire éligible dont l’offre, substantiellement conforme aux documents d’appel d’offres, a été classée en deuxième position.

### 40 - Pratiques de corruption dans les marchés publics

Il est exigé de l’autorité contractante, ainsi qu’à tous les fournisseurs/entrepreneurs qui participent au processus de passation des marchés et à l’exécution des marchés, d’observer les plus hauts niveaux d’éthique. Des actions qui constituent des pratiques de corruption les plus courantes sont décrites ci-après :

1. *Pot-de-vin*, il s’agit de tout acte ou omission par lesquels un fonctionnaire public ou toute personne agissant en son nom, de par sa fonction ou sa charge, contrairement à ses devoirs, offre, donne, reçoit ou sollicite tout objet de valeur capable d’influer sur les décisions durant le processus de passation de marché ou durant l’exécution du marché correspondant. Sont également inclus dans cette définition les actes de même nature réalisés par les soumissionnaires ou des tiers pour leur propre bénéfice;
2. *Extorsion ou Contrainte*, c’est le fait de faire des menaces personnelles à quelqu’un ou à des membres de sa famille, sur sa personne, son honneur ou ses biens, de se rendre coupable d’un acte qui constitue un délit, pour influencer les décisions durant le processus de passation de marché ou durant l’exécution du marché correspondant, que l’objectif de ces menaces soit atteint ou non ;
3. *Fraude*, il s’agit de falsification de données ou de faits dans le but d’influencer un processus de passation de marché ou la phase d’exécution du marché, au préjudice de l’autorité contractante et des participants ;
4. *Collusion*, il s’agit d’actions entre soumissionnaires destinées à obtenir des prix d’offres d’un niveau irréel, non compétitifs, capables de priver l’autorité contractante des bénéfices d’une compétition libre et ouverte.

S’il est prouvé qu’un fonctionnaire public ou toute personne agissant en son nom, et/ou le participant ou attributaire impliqué dans un processus de passation de marchés a trempé dans des pratiques de corruption, l’autorité contractante, avec ou sans recommandation de la Commission Nationale des Marchés Publics, le cas échéant, peut rejeter toute attribution découlant du processus de passation de marchés en question et/ou déclarer une entreprise non éligible pour être l’attributaire de futurs marchés.

De même, les autorités de contrôle réagiront face à tout fait similaire jugé comme pratique de corruption, conformément à la procédure établie.

La prohibition décidée par l’autorité contractante est temporaire.

**III**

**INSTRUCTIONS SPÉCIALES**

**AUX SOUMISSIONNAIRES (ISS)**

**CONTENU**

[A. Introduction](#_Toc84221593)

[B. Documents d’Appel d’Offres](#_Toc84221594)

[C. Préparation des Offres](#_Toc84221595)

[D. Présentation des Offres](#_Toc84221596)

[E. Ouverture et Évaluation des Offres](#_Toc84221597)

[F. Attribution du Marché](#_Toc84221598)

# 

# **III - INSTRUCTIONS SPÉCIALES AUX SOUMISSIONNAIRES (ISS)**

Les Instructions Spéciales aux Soumissionnaires (ISS) relatives aux travaux devant être contractés viennent en complément ou en supplément des dispositions décrites dans les Instructions Générales aux Soumissionnaires (IGS). En cas de conflit, les dispositions présentées dans les présentes ISS prévalent sur celles décrites dans les IGS.

Dans les tableaux ci-dessous, chaque instruction spéciale aux soumissionnaires présentée dans la colonne de droite renvoie à l’instruction générale aux soumissionnaires (IGS) correspondante figurant dans la colonne de gauche.

## A. Introduction

|  |  |
| --- | --- |
| **IGS 1.1** | Nom du maître d’ouvrage: …………………………………………………… |
| **IGS 1.1** | Nom du maître d’ouvrage Délégué : |
| **IGS 1.1** | Origine des Fonds ou Numéro du Prêt (si applicable) ………………………. |
| **IGS 1.1** | Nom du Programme/Projet : …………………………………………………… |
| **IGS 1.1** | Nom du Marché :…………………………………………………………… |
| **IGS 1.1** | Numéro de l’Appel d’Offres : No………………………… |
| **IGS 2** | Localisation des travaux : …………………………………………………………. |

## B. Documents d’Appel d’Offres

|  |  |
| --- | --- |
| **IGS 7.1** | Liste des Formulaires Types requis:   1. Formulaire d’Offre 2. Formulaire de Présentation des Qualifications de l’Entreprise 3. Formulaire de Proposition Financière 4. Formulaire de Devis Estimatif (Partie A et Partie B) 5. Formulaire de Bordereaux des Prix 6. Formulaire de Déclaration de Commissions et Gratifications 7. Formulaire de Déclaration de Nationalité de l’Entreprise et Autres 8. Formulaire de Déclaration d’Inexistence de Limitations à l’Éligibilité 9. Formulaire de Marché 10. Formulaire de Garantie de Soumission 11. Formulaire de Garantie de Bonne Exécution 12. Formulaire de Garantie de Restitution de l’Avance 13. Formulaire d’Expérience Générale 14. Formulaire d’Expérience Spécifique 15. Formulaire de CV |
| **IGS 8.1** | Adresse du maître d’ouvrage:  ……………………………………………………………………………………………..  ……………………………………………………………………………………….... |
| **IGS 8.1** | Limite avant l’échéance du délai de soumission des offres pour présenter une requête de clarification : ……… ( **)** jours calendaires. |
| **IGS 8.2** | Limite avant l’échéance du délai de soumission des offres pour répondre à une requête de clarification : ………. ( ) jours calendaires. |

## C. Préparation des Offres

|  |  |
| --- | --- |
| **IGS 10.1** | Langue de rédaction de l’Offre : …………………………………. |
| **IGS 11.1 (iv)** | Liste des autres documents requis :   1. Copie du document de constitution de l’entreprise et, le cas échéant, de ses modifications (\*)/(\*\*) ; 2. Copie de la patente, de la carte d’identité professionnelle, de la carte d’identification nationale et du matricule fiscal pour une personne physique ; 3. Procuration notariée donnée au représentant de l’entreprise ou de la personne physique pour la signature de l’Offre(\*)/(\*\*) ; 4. Certification de signature notariée du représentant de l’entreprise ou de la personne physique. (\*)/(\*\*) ; 5. Copie du registre ou matricule commercial en vigueur en Haïti (\*)/(\*\*\*) ; 6. Carte d’Immatriculation fiscale de l’entreprise (\*)/(\*\*\*) ; 7. Certificat de quitus fiscal de type C délivré par la Direction Générale des Impôts. (\*)/(\*\*\*) ; 8. Copie de l’état financier audité de ……………... (*nombre d’exercices fiscaux à préciser*) (\*)/(\*\*) ; 9. Déclaration définitive d’impôts sur le revenu à jour (personne physique) 10. Preuve de disponibilité de crédit pour l’exécution du Marché. (\*)/(\*\*) ; 11. Formulaire d’expérience générale. (\*)/(\*\*) ; 12. Formulaire d’expérience spécifique. (\*)/(\*\*) ; 13. CV des responsables technique et financier pour l’exécution du Marché.   Dans le cas des entreprises qui présentent une Offre en groupement, les documents suivants sont requis:   1. Lettre d’intention de monter un Groupement indiquant: (\*\*) 2. L’intention de monter un Groupement spécifiquement pour l’exécution du Marché objet de cet appel d’offres. 3. Désignation de l’entreprise représentante et du représentant (personne physique) du Groupement et signataire de l’Offre. 4. Pourcentage de participation de chaque membre. 5. Déclaration du type de Groupement pour l’exécution du Marché. 6. Procuration notariée donnée au représentant du groupement pour la signature de l’Offre. (\*\*) 7. Les documents indiqués avec (\*) ci-dessus pour chaque membre. 8. Les CVs des responsables technique et financier de l’entreprise représentante du Groupement.   Dans le cas des entreprises étrangères, les documents indiqués avec (\*\*) ci-dessus sont présentés en Français ou accompagnés d’une traduction certifiée en Français.  Sauf indication particulière du maître d’ouvrage, toutes les fois que l’attributaire est une entreprise étrangère ou un groupement où il y a un membre étranger, les documents indiqués avec (\*\*) ci-dessus sont présentés légalisés (certification, traduction certifiée ou authentification valide en Haïti), avant la signature du Marché.  De la même manière, toutes les fois que l’attributaire est une entreprise étrangère ou un groupement étranger, les documents indiqués avec (\*\*\*) ci-dessus sont présentés avant la signature du Marché. |
| **IGS 12.1** | Contenu et Format des qualifications :   1. Formulaire de l’Offre. 2. Formulaire de présentation des qualifications. 3. Copie du document de constitution de l’entreprise et ses modifications. 4. Preuve de disponibilité de crédit pour l’exécution du marché. 5. CV des responsables technique et financier pour l’exécution du marché. 6. CV du responsable du chantier (conducteur de travaux/chef de chantier). |
| **IGS 12.1** | Contenu et format de la proposition financière :   1. Formulaire de proposition financière. 2. Formulaire de devis estimatif (Partie A et Partie B). 3. Formulaire de bordereaux des prix. 4. Éclaircissements à la proposition financière. 5. Taux de change utilisés pour le calcul du montant de la proposition financière. 6. Liste des sous-traitants et montants des sous-traités.   Le formulaire de devis estimatif indiquera séparément les droits de douane et les impôts à la vente ou d’autres types de droits devant être payés en Haïti comme résultat de l’exécution du marché. |
| **IGS 12.1** | Autres documents à fournir par le Soumissionnaire avec les qualifications :  Le soumissionnaire soumet une description succincte des éléments suivants :   1. Nombre de membres et type de personnel principal à engager pour la réalisation des travaux. 2. Équipements principaux à utiliser pour la réalisation des travaux. 3. Plan général du chantier. 4. Traitement des interférences avec les services publics, le trafic, etc. 5. Liste et type de sous-traitants. 6. Commentaires sur les procédés de construction, et les techniques à utiliser. 7. Origine des biens à fournir, fonds d’approvisionnement de matériaux. 8. Délai d’exécution estimé/chronogramme.   Ces éléments ne doivent pas faire l’objet d’une évaluation, mais montrer clairement les moyens utilisés par le soumissionnaire pour faire face à toutes les responsabilités que l’exécution du marché entraînera, si celui-ci lui est attribué. En présentant ces moyens, le soumissionnaire prend des engagements fermes. |
| **IGS 13** | Offres variantes  Est admise la présentation d’offres variantes se conformant substantiellement aux documents d’appel d’offres, uniquement quand une offre de base a été présentée.  Aux effets de l’attribution du marché, seulement l’offre variante du soumissionnaire dont l’offre de base aura été classée en première place, peut être considérée. |
| **IGS 14.2** | Le prix de l’offre est calculé en considérant l’analyse des coûts directs des matériels, main-d’œuvre et équipement. L’analyse des coûts indirects est présentée comme un pourcentage du coût direct. Si cela s’avère nécessaire, l’analyse du coût de financement des travaux est présentée comme un pourcentage des coûts directs et indirects. En ce qui concerne la charge pour utilités fixée par l’entrepreneur, elle est un pourcentage sur la somme des coûts directs, indirects et de financement.  Les impôts, droits et taxes exigibles en Haïti relatifs à l’exécution du marché, ne sont pas inclus dans les prix unitaires, ni dans les prix globaux qui constituent les coûts directs.  Les impôts, droits et taxes sont indiqués séparément dans le devis estimatif comme un montant global après le coût total (coûts directs, indirects, financement et utilités). |
| **IGS 14.3** | Seul l’attributaire du marché doit présenter un sous- détail de prix unitaires pour les rubriques indiquées dans les listes de quantités et activités, avant la signature du marché. |
| **IGS 14.7** | Pour les marchés de travaux dont la période d’exécution des travaux est supérieure à 12 mois, une formule de révision de prix est définie dans le dossier d’appel d’offres, incluse dans le marché et applicable à partir du 13ème mois. |
| **IGS 15.1 (i)** | Monnaie de l’offre : La monnaie de l’offre est la gourde. Cependant Il peut être permis aux soumissionnaires d’utiliser le dollar des États-Unis d’Amérique pour les coûts et le paiement des travaux utilisant des fournitures originaires d’un pays autre qu’Haïti).  Le soumissionnaire qui préfère présenter ses coûts en gourdes et en dollars des États-Unis d’Amérique, ou en gourdes, en dollars des États-Unis d’Amérique et en une autre monnaie peut le faire, à condition de présenter le montant total dans la monnaie exigée dans le dossier d’appel d’offres, et de déclarer les taux auxquels il a fait appel pour l’équivalence des gourdes ou d’autres monnaies. |
| **IGS 15.1 (ii)** | Monnaies des paiements : La monnaie des paiements est la gourde ou, selon le cas, le dollar des États-Unis d’Amérique. Le soumissionnaire qui désire recevoir ses paiements en gourdes et dollars des États-Unis d’Amérique peut le faire, à condition d’indiquer dans sa proposition financière le pourcentage total de son offre qu’il désire recevoir en dollars des États-Unis d’Amérique. |
| **IGS 18.2** | Documents confirmant les qualifications du soumissionnaire pour l’exécution du marché :   1. Derniers bilans certifiés par un comptable agréé. 2. Formulaire d’expérience générale. 3. Formulaire d’expérience spécifique. 4. Formulaires de CV.   Les formulaires d’expérience générale et d’expérience spécifique sont présentés sous la forme de déclaration sous serment, selon le format inclus dans la section VIII. Le niveau minimal d’expérience exigé est établi à la section VII : Critères de qualification des soumissionnaires.  Le Formulaire de CV fait référence au personnel et aux qualifications indiquées au Point VII : Critères de qualification des soumissionnaires. |
| **IGS 19.3 et 19.4** | Garantie de soumission : La garantie de soumission est présentée suivant le formulaire figurant à la section VIII et doit être valide durant une période de ……………. mois qui suit la date d’ouverture des plis. Elle est de ……………………………………………………. ……………………………………………………….gourdes ou $US (Gdes ……………….…………..).  La garantie de soumission doit excéder de 30 jours la période de validité de l’offre. |
| **IGS 20.1** | Période de validité de l’offre : L’offre doit être valable durant (x , au moins 60) jours. |
| **IGS 21.1** | Nombre d’exemplaires : L’offre doit être présentée en ………. exemplaires (*au moins trois*) soit un (1) original et ………. copies. |

## D. Présentation des Offres

|  |  |
| --- | --- |
| **IGS 22.2 (b)** | Adresse à laquelle les offres doivent être déposées ou postées :  …………………………………………………………………… |
| **IGS 22.2 (c)** | Nom et numéro de l’appel d’offres :  ……………………………………………………………………….. |
| **IGS 22.2 (c) et 23.1** | Date et heure de dépôt des offres :  ………………………………………………………….. |

## 

## E. Ouverture et Évaluation des Offres

|  |  |
| --- | --- |
| **IGS 26.1** | Adresse, date et heure d’ouverture des offres :  ……………………………………………………………  Le …………………………., à ……………………. h a.m. ou p.m. |
| **IGS 29.2** | Monnaie utilisée pour l’évaluation des offres : …………………………………………………………………………………………………………… |
| **IGS 30** | Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux ou communautaires à condition qu’au moins 30% d’intrants nationaux soient utilisés ou qu’au moins 70% des personnels employés sur le chantier soient de nationalité haïtienne. |

## 

## F. Attribution du Marché

|  |  |
| --- | --- |
| **IGS 33** | Pourcentage dans lequel les quantités [ou activités] à livrer peuvent être augmentées ou réduites : Les quantités d’augmentation ou de réduction des travaux à livrer ne peuvent excéder quinze pour cent (15 %) du montant total des travaux*.* |
| **IGS 36** | Nombre de jours pour signer, dater et retourner le marché au maître d’ouvrage : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jours ouvrables |
| **IGS 37** | Délais pour exercer les recours :  ------------------- jours ouvrables par- devant l’autorité contractante  --------------------- jours ouvrables par- devant le Comité de Règlement des Différends  …………………. jours francs par-devant la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif |
| **IGS 38** | Délais d’approbation et de validation finale du marché  Nombre de jours pour faire approuver le marché par l’autorité d’approbation compétente : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jours calendaires  Nombre de jours pour solliciter l’avis de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jours calendaires  Nombre de jours pour la validation du marché approuvé par la Commission Nationale des Marchés Publics à partir de la date de la réception de l’avis de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jours calendaires |
| **IGS 39** | Délai de présentation de la garantie de bonne exécution : \_\_\_\_\_\_\_\_\_  jours calendaires  Constitution de la garantie de bonne exécution :  La garantie de bonne exécution est de ………………………….  (La garantie de bonne exécution à demander est constituée d’un cautionnement représentant cinq pour cent (5%) du montant du marché, destiné à garantir la bonne exécution et l’achèvement des travaux ainsi que le paiement des fournisseurs et du personnel en cas de défaillance de l’entrepreneur.  La garantie de bonne exécution est toujours exécutable en Haïti sans aucune restriction.) |

**IV**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**

**APPLICABLES AUX MARCHES PUBLICS**

**DE TRAVAUX (CCAG)**

(Publication dans « LE MONITEUR » et

Téléchargement sur le site Web

de la COMMISSION NATIONALE DES MARCHES PUBLICS)

**V**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

**CONTENU**

## Définition

## Identification des parties (Articles 3 à 7 du CCAG)

## Sous-traitance (Article 8 du CCAG)

## Représentant de l’entrepreneur (Article 7.2 du CCAG)

## Notifications (Articles 20, 21, 23 à 27 du CCAG)

## Documents contractuels spécifiques (Article 10 du CCAG)

## Garantie de Bonne Exécution (Article 74 du CCAG)

## Garantie de Restitution de l’Avance (Article 94 du CCAG)

## Retenue de garantie (Article 75 du CCAG)

## Assurances (Article 17 du CCAG)

## Montant du Marché (Article 78 du CCAG)

## Révision des prix (Articles 91 et 92 du CCAG)

## Impôts, droits et taxes (Article 78 du CCAG)

## Monnaies et taux de change (Article 19.3 du CCAG)

## Avance (Articles 94 et 100 du CCAG)

## Décomptes mensuels : élaboration et paiement (Article 96, 97 et 100 du CCAG)

## Travaux non prévus (Article 102 du CCAG)

## Durée du Marché et délai d’exécution (Article 32 du CCAG)

## Pénalités quotidiennes pour retard dans l’exécution des travaux et mode de calcul (Article 35 du CCAG)

## Qualité des matériaux et produits. Application de normes. (Article 59 du CCAG)

## Contrôle de qualité des matériaux et produits. Tests et essais. (Article 62 du CCAG)

## Préparation des travaux (Articles 24, 32, 36, 37 et 38 du CCAG)

## Réception provisoire - Délai de garantie - Réception définitive (Articles 70, 71 et 73 du CCAG)

## Garantie décennale (Article 76 du CCAG)

## Règlement des différends et des litiges (Articles 114 et 115 du CCAG)

## Entrée en vigueur du Marché (Article 32.2 du CCAG)

**APPENDICE A - VENTILATION ET ANALYSE DES PRIX UNITAIRE**S

**APPENDICE B - SERVICES ET INSTALLATIONS A FOURNIR AU MAITRE D’OUVRAGE**

# **V – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) vient en complément du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics de Travaux (CCAG). En cas de contradiction, les dispositions indiquées dans le présent cahier prévalent sur celles du CCAG. Le numéro de l’article correspondant du CCAG est indiqué entre parenthèses.

*[Les dispositions type indiquées d’après \_\_\_, seront remplies au moment de la préparation de la version finale du Marché.]*

### 1. Définition

Les « Travaux » consistent en : (*Définition des travaux*)

### 2. Identification des parties (Articles 3 à 7 du CCAG)

Le maître d’ouvrage :

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tel.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le maître d’ouvrage Délégué :

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tel.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le maître d’œuvre :

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tel.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

L’Ingénieur :

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tel.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

L’entrepreneur :

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tel.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

### 

### 3. Sous-traitants (Article 8 du CCAG)

Le(s) sous-traitant (s) autorisé (s) dans l’exécution du marché est (sont) :

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tel.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[S’il n’y a pas de sous- traitant, indiquer «Aucun»]*

Dans des cas exceptionnels, l’entrepreneur peut obtenir l’autorisation du maître d’ouvrage pour des marchés de sous-traitance n’ayant pas été prévus dans sa proposition.

### 

### 4. Représentant de l’entrepreneur (Article 7.2 du CCAG)

Le Représentant de l’entrepreneur est:

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tel.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

### 

### 5. Notifications (Articles 21 à 27 du CCAG)

Aux fins de toute notification, les noms et adresses du maître d’ouvrage et de l’entrepreneur sont les suivants :

Pour le maître d’ouvrage :

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tel.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pour l’entrepreneur :

Nom: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tel.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

### 6. Documents contractuels spécifiques (Article 10 du CCAG)

La langue des communications est l’une ou l’autre des langues officielles.

Les documents suivants font également partie du Marché:

1. Documents de l’Appel d’Offres No ……………………… et ses modifications datées \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. L’Offre de l’entrepreneur en réponse à l’Appel d’Offres No …………………………, composée des qualifications et de la proposition financière.
3. La ventilation et l’analyse des prix unitaires.
4. La décision d’attribution.
5. Garantie de bonne exécution
6. Garantie de Restitution de l’Avance.
7. Plans, mémoires de calculs, spécifications de sondages nécessaires, ou résultats de sondages exécutés et documentation géotechnique. *[Choisir ceux qui sont nécessaires]*
8. Règlements et normes techniques générales applicables aux travaux. *[Choisir ceux qui sont nécessaires]*

### 7. Garantie de Bonne Exécution (Article 74 du CCAG)

La garantie de bonne exécution est produite pour un montant de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ gourdes (Gdes \_\_\_\_\_\_\_) équivalant à cinq pour cent (5%) du montant du Marché, et est destinée à garantir :

(a) la bonne exécution et l’achèvement des travaux ; et/ou

(b) le paiement des fournisseurs et dupersonnel en cas de défaillance de l’entrepreneur.

Cette garantie peut être réalisée par le maître d’ouvrage si l’entrepreneur n’a pas commencé effectivement l’exécution des travaux dans les quinze (15) jours après la date fixée pour commencer les travaux ou, s’il ne dispose pas du personnel ou des équipements nécessaires pour la réalisation de son travail, après démarrage des travaux.

La garantie de bonne exécution du marché est toujours exécutable en Haïti sans aucune restriction.

### 8. Garantie de restitution de l’avance (Article 94 du CCAG)

La garantie de l’Avance est pour un montant de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Gourdes (Gdes\_\_\_\_\_\_\_) équivalant à ……x………pour cent (………%……) du montant du marché.

Comme condition pour recevoir l’avance, l’entrepreneur transmet conjointement avec la garantie une facture.

La garantie de restitution de l’avance est toujours exécutable en Haïti sans aucune restriction.

### 

### 9. Retenue de garantie (Article 75 du CCAG)

Le pourcentage de la retenue de garantie est de cinq pour cent (5%) sur chaque acompte mis en paiement.

### 

### 10. Assurances (Articles 17 et 18 du CCAG)

Les risques et les couvertures sont les suivants :

1. Assurance « responsabilité civile automobile » : au moins\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(montant à préciser*). Période de validité: Commencement des travaux jusqu'à la date de réception provisoire.
2. Assurance de responsabilité civile aux tiers : au moins \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(montant à préciser suivant l’importance des travaux*). Période de validité: Commencement des travaux jusqu'à la date de réception définitive.
3. Assurance « accidents du travail » : au moins \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(montant à préciser suivant l’importance des travaux*). Période de validité : Commencement des travaux jusqu'à la date de réception définitive.
4. Assurance « tous risques de chantier » : au moins \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(montant à préciser suivant l’importance des travaux*). Période de validité : Commencement des travaux jusqu'à la date de réception définitive.
5. Assurance « de responsabilité décennale » contre les pertes ou dommages d’équipements et de biens : au moins \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(montant à préciser suivant l’importance des travaux*). Période de validité : Pendant dix ans à compter de la réception définitive des travaux.

Les frais et primes résultant de ces assurances sont inclus dans les coûts totaux et ne font l’objet d’aucun paiement séparé sous quelque prétexte que ce soit.

En tout cas, ces assurances ne constituent en rien une limitation ou libération des responsabilités contractuelles de l’entrepreneur telles que définies aux Documents d’Appel d’Offres. L’entrepreneur reste toujours le seul responsable des plaintes judiciaires et extrajudiciaires déposées contre lui.

### 

### 11. Montant du Marché (Article 78 du CCAG)

Le montant du marché, qui résulte de l’addition des prix globaux et des prix estimés calculés conformément aux prix unitaires et quantités établies dans l’Offre de l’entrepreneur, est de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Les prix unitaires du bordereau des prix comprennent tous les frais de main-d’œuvre et les charges sociales, tous les frais pour matériels et équipements de chantier, y compris les frais d'amortissement et d'entretien, le coût des fournitures, des transports à pied d’œuvre, les frais d'installation et de repli du chantier, d'assurances, et d'une manière générale tous les frais, sujétions de toute nature, frais généraux, aléas et bénéfices de l’entrepreneur.

### 12. Révision des prix (Articles 91 et 92 du CCAG)

*(Si la révision des prix n’est pas permise, il faut indiquer que les prix sont fermes et non révisables. Dans le cas contraire, il faut indiquer ici la formule de révision des prix avec les variables.)*

### 13. Impôts, droits et taxes (Article 78 du CCAG)

Les prix du marché comprennent également tous les impôts, taxes et cotisations de tout genre exigibles en Haïti, qui sont calculés en tenant compte des modalités de base douanières et des tarifs fiscaux en vigueur vingt-huit jours avant la date limite pour la présentation des offres.

L’entrepreneur paie les cotisations, impôts, droits et taxes dus directement aux organismes compétents d’Haïti et présente au maître d’ouvrage la preuve des paiements correspondants.

Les détails des cotisations, impôts, droits et taxes exigibles sont ceux précisés dans le Formulaire D. Modèle de devis estimatif, au moment de l’établissement de l’offre.

### 14. Monnaies et taux de change (Article 20.2 du CCAG)

Les paiements qui correspondent aux coûts d’origine étrangère se font en dollars des États-Unis d’Amérique ou en toute devise internationale exigée par le marché.

Les paiements qui correspondent aux coûts d’origine locale se font en gourdes ou, si l’entrepreneur l’a indiqué dans son offre, les paiements se font en dollars des États-Unis d’Amérique et/ou en gourdes. Dans ce dernier cas, le montant à payer en dollars US ou en gourdes est calculé au taux de référence de la Banque de la République d’Haïti en vigueur le jour où s’effectue le paiement ou la dépense.

### 

### 15. Avance (Articles 94 et 100 du CCAG)

L’avance pour le lancement des travaux n’excède pas le montant suivant : trente pour cent (30%) du montant du marché.

Le règlement de l’avance doit intervenir dans un délai de trente (30) jours calendaires au plus tard après la date de réception de l’ordre de service de commencer les travaux par l’entrepreneur.

### 16. Décomptes mensuels : élaboration et paiement (Articles 96, 97 et 100 du CCAG)

Les formulaires pour l’élaboration des décomptes mensuels sont dûment communiqués par le maître d’œuvre à l’entrepreneur.

Les paiements à l’entrepreneur sont effectués dans un délai ne dépassant pas soixante (60) jours calendaires après la réception et l’acceptation du projet de décompte mensuel par le maître d’œuvre.

### 

### 17. Travaux non prévus (Article 102 du CCAG)

Si pendant l’exécution du marché, il se révèle nécessaire de faire exécuter des travaux non prévus, ceux-ci seront acceptés seulement lorsque que le maître d’ouvrage aura donné sa non- objection au document modificatif du marché (ordre de service ou avenant) dans lequel sont inclus le devis estimatif, le programme d’exécution, les spécifications et toute autre remarque relative auxdits travaux.

Dans ce marché, le montant des travaux non prévus ne doit pas dépasser \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ gourdes équivalant à trente pour cent (30%) du montant du marché.

### 

### 18. Durée du marché et délai d’exécution (Article 32 du CCAG)

Le délai d’exécution des travaux commence à courir à partir de la date d’entrée en vigueur du marché. À ce moment, le maître d’ouvrage donne à l’entrepreneur l’ordre de démarrage des travaux qui prévoit la période préparatoire à la réalisation des ouvrages et la date de commencement des travaux.

La durée du marché est de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ mois comptés à partir de la date d’entrée en vigueur et répartis comme suit :

Période préparatoire à la réalisation des ouvrages : quinze (15) jours calendaires inclus dans le délai d’exécution des travaux, donc ne s’y ajoutant pas :

1. Délai d’exécution des travaux : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ mois
2. Période de garantie : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ mois

### 

### 19. Mode de calcul des pénalités journalières pour retard dans l’exécution des travaux et (Article 35 du CCAG) et d’intérêts moratoires pour retard de paiement (article 101 du CCAG)

Le mode de calcul de la pénalité journalière pour retard dans l’exécution des travaux est:

1. 1/3000 du montant du marché du premier au trentième jour de retard; et le cas échéant,
2. 1/1000 du montant du marché au-delà du trentième jour de retard.

Le montant maximum des pénalités est de dix pour cent (10 %) du montant du marché.

Le taux applicable pour le calcul des intérêts moratoires est le taux d’escompte de la Banque de la République d’Haïti (BRH) majoré de deux points.

### 20. Qualité des matériaux et produits. Application de normes (Article 59 du CCAG)

Les normes à utiliser dans l’exécution des travaux sont celles indiquées dans les documents d’appel d’offres, sans exception.

### 

### 21. Contrôle de qualité des matériaux et produits. Tests et essais (Article 62 du CCAG)

Les tests et essais, qui ne peuvent pas être faits dans les installations de l’entrepreneur, se font dans un ou des laboratoires désignés par l’Ingénieur.

### 

### 22. Préparation des travaux (Articles 24, 32, 36, 37 et 38 du CCAG)

La durée de la période préparatoire à la réalisation des ouvrages est de : quinze (15) jours calendaires. Cette période doit être considérée comme incluse dans le délai contractuel.

Le programme détaillé d’exécution des travaux doit être présenté dans les vingt (20) jours ouvrables à partir de la date de la notification du marché validé. L’absence d’approbation du programme par l’Ingénieur ne constitue pas un obstacle pour le démarrage, ni pour l’exécution des travaux.

Le plan de sécurité et d’hygiène doit être présenté aussi dans les vingt (20) jours à partir de la date de la notification du marché validé.

### 

### 23. Réception provisoire - Délai de garantie - Réception définitive (Articles 70, 71 et 73 du CCAG)

*(Indiquer si la réception des travaux peut se faire par étapes).*

La demande de réception provisoire formulée par l’entrepreneur doit parvenir au maître d’œuvre au moins quinze jours avant la date à laquelle l’entrepreneur estime que les travaux seront terminés.

Un comité de contrôle et de réception est constitué à cet effet et composé de la manière suivante : … *(à fixer)*.

La réception provisoire ne peut être prononcée que lorsque tous les travaux objet du marché sont entièrement achevés. Sa date fixe la fin du délai d'exécution des travaux. Si certains ouvrages ou certaines parties d’ouvrage ne sont pas entièrement conformes aux prescriptions du marché, il en est fait mention dans le procès-verbal.

Le maître d’œuvre demande à l’entrepreneur, soit de rendre les ouvrages conformes, soit d'accepter une réfaction de prix.

Il est stipulé que la réception provisoire ne vaut aucunement acceptation définitive des travaux, mais seulement constat de leur achèvement.

La période de garantie commence à courir à compter du jour de la délivrance du procès-verbal de réception provisoire.

Les tests spécifiques à réaliser durant la réception des travaux sont ceux indiqués dans les spécifications techniques de l’appel d’offres.

Le délai de garantie des travaux est fixé à ------------ mois.

Pendant le délai de garantie, l’entrepreneur doit assurer, à ses frais, les réparations et travaux d'entretien nécessaires pour maintenir les ouvrages en parfait état, exception faite des travaux d'entretien résultant de l'exploitation normale des ouvrages.

La demande de réception définitive doit parvenir quinze (15) jours avant la date d'échéance du délai de garantie. La réception définitive ne peut être accordée *(par le comité de contrôle et de réception)* que si l’entrepreneur a satisfait à l'ensemble des obligations du marché.

### 24. Garantie décennale (Article 76 du CCAG)

Une garantie décennale est exigée de l’entrepreneur après l’achèvement de la période de garantie.

### 

### 25. Règlement des différends et des litiges (Articles 119 à 122 du CCAG)

Recours gracieux et amiable : Les différends sont réglés d’abord dans le cadre d’un recours gracieux exercé auprès du maitre d’ouvrage ou maitre d’ouvrage à travers le maitre d’œuvre, puis, à l’amiable, le cas échéant, auprès du Comité de règlement des différends placé auprès de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP).

Recours contentieux : En cas de contestation de la décision du Comité de Règlement des Différends, la partie qui s’estime lésée peut saisir du litige la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

Seuls peuvent être portés devant la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif les chefs de demande et motifs énoncés dans le mémoire écrit dont le Comité de Règlement des Différends a été saisi.

### 26. Entrée en vigueur du marché (Article 32.2 du CCAG)

La date d’entrée en vigueur du marché est la date à laquelle l’entrepreneur reçoit notification de commencer les travaux. Cette notification prend la forme d’un ordre de service signé et délivré par l’Ingénieur.

# **Appendice A – Ventilation et analyse des prix unitaires ou globaux (sous détail des prix)**

*Au moment de la préparation de la version finale du marché, ajouter la composition des prix unitaires ou globaux de l’offre.*

# **Appendice B – Services et Installations à fournir au maître d’ouvrage**

*[Indiquer les fournitures nécessaires ou «Non applicable»]*

Espace et équipement de bureau

Laboratoire

Véhicules

Logement

Panneau informatif

**VI**

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

**CONTENU**

# 

# **VI – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

## Cahier des Clauses Techniques Générales

## Cahier des Clauses Techniques Particulières

## Fiches Techniques

## Bordereau des Prix

## Cadre de Devis Estimatif

## Plans, dessins et, le cas échéant, Croquis

## Études Complémentaires Disponibles

## Tests Spécifiques à réaliser durant la Réception des Travaux

## Services et Installations à fournir

**VII**

**CRITERES DE QUALIFICATION**

**DES SOUMISSIONNAIRES**

**CONTENU**

**1. Critères de Qualification**

1. Nationalité de l'entreprise

2. Disponibilité de Capital pour l'Exécution du Marché

3. Expérience Générale de l'Entreprise

4. Expérience Spécifique de l'Entreprise

5. Qualification du Personnel de l'Entreprise

6. Disponibilité et Performances du Matériel de Construction

7. Adéquation du Programme de travail et de la méthodologie proposés

**2. Critères d’Éligibilité Générale**

# **VII - CRITERES DE QUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES**

## Critères de Qualification

La vérification des qualifications des soumissionnaires se fait sur la base des critères de qualification « Acceptable/Non Acceptable ». Il suffit d’obtenir une qualification «Non Acceptable» dans n’importe lequel des critères listés ci-dessous, pour que le soumissionnaire ne soit pas éligible. Dans ce dernier cas, la proposition financière ne sera pas évaluée.

### - Critère : Nationalité de l’Entreprise

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Facteur** | **Moyen de vérification** | **Qualification** |
| Nationalité | Copie du document de constitution de l’entreprise  et de ses modifications éventuelles | Acceptable/  Non acceptable |

Dans le cas des groupements, tous les membres doivent remplir ce critère.

* 1. - **Critère : Disponibilité de capital pour l’exécution du marché**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Facteur** | **Moyen de vérification** | **Qualification** |
| Avoirs en liquidités et/ou  Facilités de crédit | Copie des documents comptables *(préciser ici lesquels)* | Égal ou supérieur à  Gdes ……………….:  Acceptable  Inférieur à  Gdes ………………..:  Non acceptable |

* 1. - Critère : Expérience Générale de l’Entreprise en Construction

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Facteur** | **Moyen de vérification** | **Qualification** |
| Montant total des marchés de travaux exécutés ([[2]](#footnote-2)) dans les 5 dernières années. (somme) | Formulaire d’expérience générale. | Égal ou supérieur à  Gdes ……………….:  Acceptable  Inférieur à  Gdes ………………..:  Non acceptable |

### - Critère : Expérience Spécifique de l’Entreprise en Travaux (Indiquer le type de travaux)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Facteur** | **Moyen de vérification** | **Qualification** |
| Montant total des marchés de nature similaire ([[3]](#footnote-3)) à celle de cet appel d’offres exécutés ([[4]](#footnote-4)) dans les 5 dernières années (somme) | Formulaire d’expérience spécifique | Égal ou supérieur à  Gdes ……………….:  Acceptable  Inférieur à  Gdes ………………..:  Non acceptable |

### - Critère : Qualifications du Personnel de l’entreprise

* + 1. - Qualifications du Responsable du chantier

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Facteur** | **Moyen de vérification** | **Qualification** |
| Expérience du conducteur de travaux/Chef de chantier sur des …………………… (préciser la nature des travaux similaires ou analogues) | Formulaire de CV  Certificat délivré par la direction des entreprises où l’expérience s’est affirmée | Expérience d’au moins 5 ans sur 3 ouvrages ou plus :  Acceptable  Expérience d’au moins 5 ans sur moins de 3 ouvrages :  Non acceptable |

L’entrepreneur s’engage à confier effectivement la responsabilité du chantier au candidat proposé dans sa soumission pour assurer la fonction de conducteur de travaux/Chef de chantier. Lorsque les circonstances rendent ce candidat indisponible, l’entrepreneur soumet la candidature d’un remplaçant ayant une expérience supérieure ou égale à celle du candidat initialement proposé.

* + 1. **- Qualifications des Responsables du Projet**

Le soumissionnaire présente comme part de ses qualifications au moins deux (2) CV : un pour le Directeur technique/Directeur de projet[[5]](#footnote-5) et un autre pour le responsable financier de l’entreprise devant le maître d’ouvrage en cas d’attribution du marché.

Le personnel proposé est évalué à partir de l’information contenue dans les CV. Ces documents sont présentés comme déclarations sous serment. Chaque professionnel est évalué selon les critères suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CRITERES** | **POIDS** | **FACTEURS** | **QUALIFICATIONS**  **(POINTS PARTIELS)** |
| **a. Préparation Académique** | 20% | Titres obtenus dans le domaine de participation au marché | Doctorat ou maîtrise + 5 ans = 4  Maîtrise ou licence+ 10 = 3  Licence = 2  Titre professionnel = 1 |
| **b. Expérience Générale** | 10% | Années de travail comme professionnel | Plus que 15 ans = 4  Entre 10 et 15 ans = 3  Entre 5 et 10 ans = 2  Entre 1 et 5 ans = 1  Moins de 1 an = 0 |
| **c. Expérience Spécifique** | 60% | Années de travail dans le domaine de participation au Marché | Plus que 5 ans = 4  Entre 4 et 5 ans = 3  Entre 3 et 4 ans = 2  Entre 1 et 3 ans = 1  Moins de 1 an = 0 |
| **d. Maîtrise du Français** | 5% | Communication orale et écrite | Excellente = 4  Très bonne = 3  Acceptable = 2  Acceptable avec réserves = 1  Non Acceptable = 0 |
| **e. Maîtrise du Créole** | 5% | Communication orale et écrite | Excellente = 4  Très bonne = 3  Acceptable = 2  Acceptable avec réserves = 1  Non Acceptable = 0 |

La qualification Personnelle de chaque responsable du projet se calcule de la manière suivante :

QP = 20% x qualification partielle critère (a) +

10% x qualification partielle critère (b) +

60% x qualification partielle critère (c) +

5% x qualification partielle critère (d) +

5% x qualification partielle critère (e)

La qualification de l’équipe proposée se calcule à partir des qualifications personnelles, en tenant compte des guides suivants:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Membre de l’Équipe** | **Poids** | **Qualifications Personnelles (QP)** | **Qualification Pondérée** |
| **Directeur technique** | 70% | \_\_ | \_\_ |
| **Responsable Financier** | 30% | \_\_ | \_\_ |
| **Qualification de l’Équipe (QE)** | | | (\*) |

*La qualification de l’équipe se calculera de la manière suivante:*

*QE = 70% x Qualification Personnelle du Responsable Technique +*

*30% x Qualification Personnelle du Responsable Financier*

*QE≥ 2.4 Acceptable ; QE<2.4 Non acceptable*

* 1. **- Critère : Disponibilité et Performances du Matériel de Construction**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Facteur** | **Moyen de vérification** | **Qualification** |
| Disponibilité immédiate et adéquation des matériels/  équipements proposés pour  la réalisation des travaux | Copie des contrats  d’acquisition ou promesse de location assortie de preuve | Acceptable/  Non acceptable |
| Performance et productivité des matériels/équipements  proposés pour la réalisation  des travaux | Copie de la documentation  technique des matériels/équipements acquis ou à louer | Acceptable/  Non acceptable |

* 1. **- Critère : Adéquation du programme de travail (planning et durée de réalisation des travaux) et de la méthodologie proposés aux travaux définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Facteur** | **Moyen de vérification** | **Qualification** |
| Adéquation du programme de travail proposé aux travaux définis dans le CCTP | Planning | Acceptable/  Non acceptable |
| Adéquation de la méthodologie proposée aux travaux définis dans le CCTP | Document méthodologique | Acceptable/  Non acceptable |

1. **Critères d’Éligibilité Générale**

L’éligibilité d’un soumissionnaire est toujours conditionnée par:

1. L’inexistence d’un conflit d’intérêt quelconque.
2. L’inexistence d’antécédents d’inexécution de marchés durant les cinq (5) dernières années avant la date limite de présentation de la soumission.
3. L’inexistence de litiges irrésolus qui peuvent représenter en tout, plus de trente pour cent (30%) du capital propre du soumissionnaire.

Le soumissionnaire affecté par n’importe laquelle de ces conditions n’est pas considéré comme éligible, même si ses résultats en termes de qualifications sont adéquats.

**VIII**

**FORMULAIRES TYPES**

**CONTENU**

A. Formulaire de l'offre

B. Formulaire de Proposition Financière

[C. Formulaire de Garantie de Soumission](#_Toc84414934)

D. Formulaire de Devis Estimatif

[E. Formulaire de Bordereau des Prix](#_Toc84414928)

[**F. Formulaire de Présentation de Qualifications de l’entreprise**](#_Toc84414925)

[G. Formulaire de Déclaration de Commissions et Gratifications](#_Toc84414929)

[H. Formulaire d’Expérience Générale](#_Toc84414937)

[I. Formulaire d’Expérience Spécifique](#_Toc84414938)

[**J. Formulaire de CV Suggéré**](#_Toc84414939)

[K. Formulaire de Déclaration de Nationalité de l’entreprise et Autres](#_Toc84414930)

[L. Formulaire de Déclaration d’Inexistence de Limitations à l’Éligibilité](#_Toc84414932)

[M. Formulaire de Marché](#_Toc84414933)

[N. Formulaire de Garantie de Bonne Exécution](#_Toc84414935)

[O. Formulaire de Garantie de Restitution de l’Avance](#_Toc84414936)

## A - Formulaire de l’offre

Appel d’Offres No.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

A Monsieur/Madame

Monsieur, Madame,

Après avoir examiné les Documents d’Appel d’offres de référence et leurs modifications datées du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, nous, les signataires, offrons d’exécuter et d’achever les travaux de référence, et de réparer toutes les malfaçons conformément auxdits documents et aux conditions décrites ci-après, pour la somme ou les sommes indiquée(s) dans la proposition financière, qui est aussi jointe à cette offre et fait partie de celle-ci.

Le montant de la soumission est (en lettres)……………………………………………………………………….. et en chiffres)…………………………………….

Nous déclarons avoir examiné les Documents d’Appel d’Offres et d’en accepter toutes les conditions et exigences y décrites. Nous avons recueilli tous les renseignements pertinents et pris connaissance de toutes les conditions relatives à l’exécution des travaux.

Notre proposition restera valide pour une période de ….(x, au moins 60) jours calendaires, à partir de la date limite fixée pour la présentation des offres.

Nous nous engageons si notre soumission est acceptée à commencer les travaux dans un délai de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jours après la date de réception de l’ordre de service de démarrage, et à les terminer et les livrer dans un délai de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ mois.

Si notre soumission est acceptée, nous nous engageons à fournir :

(a) un cautionnement représentant cinq pour cent (5%) du montant du marché, destiné à garantir la bonne exécution et l’achèvement des travaux ainsi que le paiement des fournisseurs et du personnel en cas de défaillance de l’entreprise ; et

(b) une garantie de remboursement à cent pour cent (100 %) sur les avances consenties.

Si notre soumission est acceptée, nous nous engageons à contracter des assurances couvrant tous les risques relatifs à l’exécution des travaux, dans les conditions établies dans le CCAP.

Nous déclarons que toutes les informations relatives à l’expérience de l’entreprise et ses qualifications, aussi bien que les qualifications du personnel responsable, sont authentiques et vraies.

Cette offre, ainsi que la notification de l’attribution, représentera un marché valide jusqu’à signature d’un marché formel.

Il est entendu que vous n’êtes pas obligé d’accepter l’une ou toutes les offres que vous recevrez, et que vous accepterez l’offre de l’entreprise éligible qui soit la plus convenable, sans que nécessairement elle soit la moins- disante.

Suivant les indications des Documents de l’Appel d’ Offres, veuillez trouver ci-joint :

1. Procuration notariée donnée au représentant de l’entreprise pour la signature de l’offre
2. Authentification notariée la signature du représentant de l’entreprise.
3. Garantie de soumission.
4. Formulaire de déclaration de commissions et gratifications.
5. Formulaire de déclaration de nationalité de l’entreprise.
6. Formulaire de déclaration d’Inexistence de limitations à l’éligibilité.
7. Copie du registre ou matricule commercial en vigueur en Haïti *[pas nécessaire à cette étape pour les entreprises étrangères]*.
8. Identification fiscale en Haïti *[pas nécessaire à cette étape pour les entreprises étrangères]*.
9. Certificat émis par l’autorité compétente d’être à jour avec les paiements au Fisc en Haïti ou quitus fiscal de type C *[pas nécessaire à cette étape pour les entreprises étrangères]*.
10. Nombre de membres et type de personnel à engager pour la réalisation des travaux.
11. Liste d’équipements à utiliser pour la réalisation des travaux.
12. Installations à construire au chantier, services publics.
13. Liste et type de sous-traitants.
14. Procédés de construction, procédés techniques.
15. Origine des biens à fournir, gîtes d’approvisionnement de matériaux.
16. Délai d’exécution estimé.
17. Plan d’utilisation de l’avance de démarrage.
18. Tous autres documents nécessaires.

*[Dans le cas des entreprises qui présentent une offre en groupement, en plus, les documents suivants:*

1. *Lettre d’intention de monter un groupement*
2. *Procuration notariée du représentant du groupement autorisé pour la signature de l’offre.]*

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer la proposition pour et au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ (lieu), le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(jour, mois, an)

## B - Formulaire de Proposition Financière

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Appel d’Offres No.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réf: Programme/Projet de …………………………………………………-

A Monsieur/Madame

Monsieur/Madame,

En réponse à l’Appel d’Offres en référence, nous vous présentons ci-joint la proposition financière préparée conformément aux documents dudit appel et qui comprend les éléments suivants:

1. **Formulaire de devis estimatif (Partie A et Partie B).**
2. **Formulaire de bordereau des prix.**
3. **Éclaircissements à la proposition financière.**
4. **Taux de change utilisés pour le calcul du montant de la proposition financière, le cas échéant.**
5. **Liste de sous-traitants et montants des sous-traités.**

Après avoir examiné la section VI : Spécifications de l’appel d’offres pour les travaux en référence, nous soussignés, proposons d’exécuter, d’achever et d’entretenir avant et jusqu'à la réception définitive, l’ensemble des ouvrages conformément auxdites spécifications pour la somme totale de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[montant en lettres et en chiffres].*

La somme indiquée précédemment inclut \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[montant en lettres et en chiffres]*, qui correspond aux droits de douane, impôts à la vente ou d’autres types devant être payés en Haïti comme résultat de l’exécution du marché.

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer la proposition pour et au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## C - Formulaire de Garantie de Soumission

Appel d’Offres No. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réf: Programme/Projet de ……………………………………………………………………-

Sélection d’un entrepreneur pour la construction du……(nature des travaux).

A *(indiquer l’autorité contractante* ) de…………………………………………………………………………………………..

ATTENDU QUE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[nom du soumissionnaire]* (ci-après dénommé « le soumissionnaire ») s’est engagé, en vertu de l’Appel d’Offres No ……………………….. à la présentation d’une offre pour la construction du…………………………………(nature des travaux).

ATTENDU QUE, il a été convenu dans ledit Appel d’Offres que le soumissionnaire fournira à *(indiquer l’autorité contractante* )……………………………………………………. d’Haïti (ci-après dénommé « le maître d’ouvrage ») avec une garantie \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[indiquer le type de garantie émise]* émise en sa faveur afin de garantir le maintien de l’offre du soumissionnaire dans tous ses termes pendant une période de ………….(x, au moins 60) jours.

ATTENDU QUE nous avons convenu de fournir au soumissionnaire une garantie au bénéfice du maître d’ouvrage:

En conséquence, nous nous portons, en vertu du présent document, garants au nom du soumissionnaire et en votre faveur, pour un montant maximum de ……………………………………………………… et nous nous engageons à vous payer ladite somme, inconditionnellement, dès que vous nous aurez notifié par écrit que le soumissionnaire n’a pas respecté l’un quelconque des engagements établis dans les Documents de l’Appel d’Offres, sans présentation d’une preuve de cette inexécution de votre part ou de la spécification du montant en question.

Cette garantie est valable jusqu’au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ .

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer la proposition pour et au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(jour, mois, an)

## D - Formulaire de Devis Estimatif

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Programme/Projet ………………………………………….  Appel d’Offres No ……………………………………………………………………………………….  Offre présentée par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Devis Estimatif**  **Partie A: Présentation de Coûts Totaux** | | |
| **Catégories** | | **Coût Total**  **GDES** |
| **A. - Coûts Directs** | |  |
| **Poste 000 - \_\_\_\_\_\_\_\_** | |  |
| **Poste 100 - \_\_\_\_\_\_\_\_** | |  |
| **Poste 200 - \_\_\_\_\_\_\_\_** | |  |
| **Poste 300 - \_\_\_\_\_\_\_\_** | |  |
| **Poste** | |  |
| **B. - Coûts Indirects** | |  |
| 1. \_\_\_\_\_ | \_\_\_ % |  |
| 2. \_\_\_\_\_ | \_\_\_ % |  |
| 3. Assurances, Frais Financiers |  |  |
|  |  |  |
| **Coût Total sans Impôts** | |  |
| **Droits de douane, impôts à la vente ou d’autres types** | |  |
| 1. \_\_\_\_\_ | \_\_\_ % |  |
| 2. \_\_\_\_\_ | \_\_\_ % |  |
|  |  |  |
| **Coût Total** | |  |

*[Note: Le Soumissionnaire utilise ce format en précisant les catégories nécessaires pour donner une explication complète de la structure de coût de sa Proposition Financière.]*

Les prix indiqués ici sont fermes et non révisables.

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (jour, mois, an)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Programme/Projet …………………………………………………………………….  Appel d’Offres No ……………………………………………………….  Offre présentée par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Devis Estimatif**  **Partie B: Présentation des Coûts Directs** | Prix total  Gdes | Poste 000 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |  |  |  | Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_, le\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(jour, mois, an) |
| Prix unitaire  Gdes |  |  |  |  |  | Poste 000 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ - Sous Total |
| Quantité |  |  |  |  |  |
| Unité |  |  |  |  |  | Les prix indiqués ici sont fermes et non révisables. |
| Désignation | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |
| No Des Prix | 001 | 002 |  |  |  |

## E - Formulaire de Bordereau des Prix.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Programme /Projet ……………………………………..…………..  Appel d’Offres No ………………………………….- Sélection d’un Entrepreneur pour  la Construction du…………………………………………………………………………………….  Offre Présentée par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Bordereaux des Prix** | Prix en chiffres  Gdes |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(jour, mois, an) |
| Prix en lettres  Gdes |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Unité |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Désignation |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Les prix indiqués ici sont fermes et non révisables. |
| No des Prix |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

## F - Formulaire de Présentation de Qualifications de l’entreprise

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Appel d’Offres No.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

A Monsieur/Madame

Monsieur/Madame,

En réponse à l’Appel d’Offres en référence, nous vous présentons ci-joint les qualifications de l’entreprise préparées conformément aux documents dudit appel d’offres et qui comprennent les éléments suivants :

1. **Copie du document de constitution de l’entreprise et de ses modifications.**
2. **Copie de bilans signés par le comptable agréé.**
3. **Preuve de disponibilité de crédit pour l’exécution du marché.**
4. **Formulaire d’expérience générale.**
5. **Formulaire d’expérience spécifique.**
6. **CV des responsables technique et financier pour l’exécution du marché.**

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer la proposition pour et au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## G - Formulaire de Déclaration de Commissions et Gratifications

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Appel d’Offres No. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réf: Programme/Projet de …………………………………………………-

A Monsieur/Madame

Monsieur/Madame,

Nous déclarons que les commissions ou gratifications indiquées ci-après ont été ou doivent être payées :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom et Adresse de l’agent, Représentant ou Commissionnaire** | **Montant et type de monnaie** | **Objet de la commission ou gratification** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

*[Si aucune n’a été ou ne sera payée, indiquer « aucune ».]*

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer la proposition pour et au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## H - Formulaire d’Expérience Générale

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Programme /Projet de ………………………………………………… …………..  Appel d’Offres No…………………………………Sélection d’un entrepreneur pour  la Construction du ………………………………………………………………………  Offre présentée par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Formulaire d’Expérience Générale** | Services Fournis |  |  |  |  |  | Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (jour, mois, an) |
| Participation  % |  |  |  |  |  |
| Montant Total  Gdes |  |  |  |  |  |
| Finalisation  Mois/An |  |  |  |  |  |
| Commence-ment  Mois/An |  |  |  |  |  |
| Client |  |  |  |  |  |
| Projet |  |  |  |  |  |

## I - Formulaire d’Expérience Spécifique

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Programme /Projet de ………………………………………………………………………….. ………………  Appel d’Offres No -………………………………… - Sélection d’un entrepreneur pour  la Construction du…………………………………………………………………  Offre Présentée par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Formulaire d’Expérience Spécifique** | Services Fournis |  |  |  |  |  | Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (jour, mois, an) |
| Participation  % |  |  |  |  |  |
| Montant Total  Gdes |  |  |  |  |  |
| Finalisation  Mois/An |  |  |  |  |  |
| Commence-ment  Mois/An |  |  |  |  |  |
| Client |  |  |  |  |  |
| Projet |  |  |  |  |  |

## J - Formulaire de CV Suggéré

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Poste/Responsabilités : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pays d’origine : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Qualifications Principales :**

*[Compte rendu des qualifications, expérience et responsabilités antérieures les plus pertinentes au regard du poste proposé dans l’exécution du marché]*

**Formation Académique:**

*[Compte rendu de la formation supérieure, études de spécialisation …., indiquant les diplômes et degrés obtenus, les noms des institutions et les dates d’assistance]*

**Expérience de Travail:**

*[En ordre inverse, lister les postes professionnels remplis en indiquant dates, lieux, institutions, désignation du poste, et responsabilités]*

**Langues:**

*[Indiquer pour chaque langue le niveau de maîtrise (excellent, bon, minimal) en conversation, lecture et rédaction.]*

**Certification:**

Le soussigné certifie que les informations ci-dessus sont authentiques et vraies.

**Signature:** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## K - Formulaire de Déclaration de Nationalité de l’entreprise

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Appel d’Offres No. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

A Monsieur/Madame

Monsieur/Madame,

Nous déclarons que, conformément à la clause 5 des IGS, la (les) nationalité(s) de l’ (des) entreprise(s) est (sont) \_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[pays].*

Nous déclarons également que nos sous-traitants \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[noms des sous-traitants]* sont de nationalité \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[indiquer les nationalités].*

Nous déclarons également que nos \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[fournisseurs, agents d’assurances et autres fournisseurs de services connexes]* sont de nationalité \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[indiquer les nationalités].*

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer la proposition pour et au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## L- Formulaire de Déclaration d’Inexistence de Limitations à l’Éligibilité

## Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Appel d’Offres No. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

A Monsieur/Madame

Monsieur/Madame,

Nous déclarons que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[nom et adresse de l’entreprise]* n’est affectée par aucune des conditions suivantes, qui peuvent l’empêcher d’être éligible pour l’attribution du marché :

1. Conflits d’intérêt.
2. Antécédents d’inexécution de marchés durant les cinq (5) dernières années.
3. Litiges irrésolus qui peuvent représenter, en tout, plus de trente pour cent (30%) du capital propre de l’entreprise.

Nous certifions que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts, sous peine d’exclusion temporaire des marchés de la République d 'Haïti, ou au cas où le marché nous aurait été confié, de mise en régie ou de résiliation sans mise en demeure préalable, à nos risques et à nos frais.

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer la proposition pour et au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## M - Formulaire de Marché

**RÉPUBLIQUE D’HAÏTI**

**MINISTÈRE /OU ENTITE RESPONSABLE……………………………………………….**

**PROGRAMME/PROJET DE ………………………………………………….**

**Marché NO …………………………………………**

Entre les soussignés:

*[Nom de l’autorité contractante (personne morale)]* de la République d’Haïti représenté(e) par …………………. Monsieur/Madame ……………………. (ci-après désigné comme « Maître d’ouvrage »), d’une part,

et

*[Nom de l’entrepreneur]* représenté(e) par ……….. Monsieur/Madame…………………………….. (ci-après désigné comme le « Entrepreneur », d’autre part :

ATTENDU QUE: le maître d’ouvrage a lancé un appel d’offres pour …………………………………………………………………………………………..…………………, et a accepté une offre de l’entrepreneur pour la réalisation desdits travaux pour la somme de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[Montant du marché en lettres et en chiffres]* (ci-après dénommé « Montant du marché »).

Article 1.- Le maitre d’ouvrage confie à l’entrepreneur, qui accepte, l’exécution de (décrire les travaux sommairement) conformément au cahier des spécifications techniques.

Article 2. Dans ce marché, les mots et expressions auront le même sens qui leur est donné dans les conditions du marché auxquelles il est fait référence.

Article 3. Les documents suivants sont considérés comme faisant partie du présent Marché et sont lus et interprétés de manière conjointe:

1. la soumission de l’entrepreneur
2. les formulaires ;
3. le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
4. le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) contenant la description des ouvrages et les spécifications techniques correspondantes ;
5. les documents tels que plans, notes de calculs, cahiers des sondages et dossier géotechnique, lorsqu’ils sont mentionnés comme pièces contractuelles dans le CCAP ;
6. le bordereau des prix unitaires, sauf dans le cas où le marché prévoit le règlement de la totalité des prestations par un prix forfaitaire unique;
7. le devis quantitatif estimatif.
8. le présent cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux ;
9. le ou les cahiers des clauses techniques générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

Article 4. L’entrepreneur s’engage à fournir les travaux au maître d’ouvrage et à entretenir avant et jusqu'à la réception définitive, l’ensemble des ouvrages conformément aux dispositions du Marché.

Article 5. Le maître d’ouvrage s’engage à payer à l’entrepreneur pour les travaux le montant indiqué dans le Marché, en lui versant les sommes payables conformément à celui-ci, dans les délais et de la manière prévus dans ledit marché.

L’entrepreneur accepte que les biens et services qui seront achetés ou acquis pour l’exécution des travaux soient soumis aux règlements indiqués dans le marché relatifs à l’origine desdits biens et services.

Fait à (lieu)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ en …. (*au moins cinq*) exemplaires, le\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (jour, mois et an)

Signatures :

(pour le maitre d’ouvrage Contractante) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Prénom et nom)

(pour l’entrepreneur de Services) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Prénom et nom)

Approuvé par (Autorité d’approbation compétente): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Visa de la CSC/CA \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Validé par la CNMP: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## N - Formulaire de Garantie de Bonne Exécution

Réf: Programme/Projet de ……………………………………………

Marché No ………………………… pour la Construction du ………………………………………………………………………….

A Monsieur/Madame ……………………………………………………………………………………….:

ATTENDU QUE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[nom de l’entrepreneur]* (ci-après dénommé « l’entrepreneur ») s’est engagé, en vertu de l’Attribution datée de \_\_\_\_\_\_\_\_\_ à la signature du marché No -………………………………. pour la Construction du …………………………………………………………………………………………….

ATTENDU QUE, il a été convenu dans ladite Attribution que l’entrepreneur fournira à (indique l’autorité contractante) de…………………………………………………………………… d’Haïti (ci-après dénommé « le maître d’ouvrage ») une garantie \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[indiquer le type de garantie émise]* émise en sa faveur afin de garantir la parfaite exécution par l’entrepreneur des engagements pris en vertu de ce marché.

ATTENDU QUE nous avons convenu de fournir à l’entrepreneur une garantie au bénéfice du maître d’ouvrage:

En conséquence, nous nous portons, en vertu du présent document, garants au nom de l’entrepreneur et en votre faveur, pour un montant maximum de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[montant de la garantie en lettres et en chiffres]* et nous nous engageons à vous payer ladite somme, inconditionnellement, dès que vous nous aurez notifié par écrit que l’entrepreneur n’a pas respecté l’un quelconque des engagements établis dans le marché, sans présentation d’une preuve de cette inexécution de votre part ou de la spécification du montant en question.

Cette garantie est valable jusqu’au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment autorisée à signer la proposition pour et au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(jour, mois, an)

## O - Formulaire de Garantie de Restitution de l’Avance

Réf: Programme /Projet de …………………..…………………………………

Marché No ...................................... pour la construction du ..………………………………………………………………………………

A Monsieur/Madame…………………………………………………………………

Conformément aux stipulations du Cahier des clauses administratives particulières concernant les paiements d’avance, sur la demande de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[nom et adresse de l’entrepreneur]* (ci-après dénommée « l’entrepreneur ») nous fournissons à…………………………………………………………………………… (ci-après dénommé « le maître d’ouvrage ») une garantie (bancaire) afin d’assurer la somme remise en guise d’avance, pour un montant maximum de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[montant de la garantie, en lettres et en chiffres].*

Le signataire (ci-après dénommé « le garant ») se constitue garant solidaire au nom de l’entrepreneur et en faveur du maître d’ouvrage, pour la somme indiquée au paragraphe antérieur. Cette garantie sera exécutée immédiatement, dès que le maître d’ouvrage aura présenté la réclamation correspondante. Le garant n’a pas le droit de réfuter cette réclamation, si la plainte lui est directement présentée.

La présente garantie est valable jusqu’au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[date].*

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment autorisée à signer la proposition pour et au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (jour, mois, an)

1. *Il s’agit généralement d’un montant équivalent aux paiements estimés cumulés pour une période de quatre à six mois de travaux supposés réalisés à un rythme constant (réalisation linéaire).* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Pour les marchés ayant commencé avant la période indiquée, ou qui sont en exécution sans être achevés, seulement les montants des travaux exécutés dans la période seront considérés. S’il s’agit de marchés exécutés en groupement, seulement la participation de l’entreprise sera prise en considération.*

   *Si le formulaire d’expérience générale présente l’information relative aux montants des marchés en dollars des États-Unis d’Amérique, il faut indiquer le taux auquel s’est faite la conversion en gourdes.*

   *Dans le cas de groupements, le montant total des marchés exécutés dans les derniers 5 ans de chaque associé considéré individuellement, sera au moins de 100% du montant total requis.* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Nature similaire veut dire Travaux de construction de…(à préciser)………………………………..……………………………………………………………………* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Pour les marchés ayant commencé avant la période indiquée, ou qui sont en exécution sans être achevés, seulement les montants exécutés dans la période sont considérés. S’il s’agit de marchés exécutés en groupement, seulement la participation de l’entreprise est prise en considération.* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Pour le directeur technique/directeur de projet le domaine de participation doit être indiqué*  [↑](#footnote-ref-5)